



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

SESSAD BOSSUET

Adresse : 54 Rue Bossuet, 69006 LYON

Tél. : 04 72 83 00 72

Mail: sessad-bossuet@lespep69.org

www.lespep69.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP.....	5
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
AGREMENT.....	7
PRESENTATION DES LOCAUX	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	8
LES PUBLICS ACCOMPAGNES	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
SCOLARITE.....	14
ORIENTATION PRE-PROFESSIONNELLE	17
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE	17
L'ACTIVITE	21
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	21
LES PRESTATIONS DU SESSAD BOSSUET	22
LES PROJETS DE L'ANNEE	25
TRAVAILLER EN PARTENARIAT	29
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	29
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	30
L'ORGANISATION DU SERVICE	34
LE PROJET DE SERVICE	34
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	34
L'ORGANISATION INTERNE	37
LA DEMARCHE QUALITE.....	39
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	39
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS.....	41

RESSOURCES HUMAINES	42
ORGANIGRAMME	42
MOBILITES, RECRUTEMENTS	42
ACTIONS DE FORMATION	43
PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025	45
LISTE DES REDACTEURS	47



INTRODUCTION

Une année de mise en œuvre des transformations pour le SESSAD BOSSUET

En 2023, le SESSAD Bossuet a été repris par l'association PEP 69/ML. Une nouvelle direction avait été nommée et la transformation de l'offre amorcée.

2024 a permis la mise en œuvre concrète de cette transformation puisqu'à la rentrée scolaire de septembre, les interventions auprès des jeunes se font quasi exclusivement en milieu ordinaire (école, domicile, accompagnement sur l'extérieur), alors que précédemment les activités de groupes au sein du service constituaient la principale modalité d'accompagnement du SESSAD.

Les familles ont, dans leur grande majorité, salué cette évolution qui permet de limiter au maximum l'absentéisme scolaire, et favorise les échanges entre les enseignants et les professionnelles du SESSAD visant à une meilleure dynamique inclusive.

Cette évolution s'est accompagnée d'une dernière vague de départ parmi les professionnelles, marquant le renouvellement complet de l'équipe entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

C'est dans ce contexte que la nouvelle équipe s'est attelée, dès octobre 2024, à la rédaction de son nouveau projet de service.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs événements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA).
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Bossuet a été créé en juin 2005. Il est le fruit d'une réflexion commune du Conseil d'administration, des professionnels du CMPP Bossuet et des parents de l'association « Avenir Dysphasie » demandeurs de ce type d'accompagnement. Le mode de fonctionnement du CMPP Bossuet ne permettait pas d'apporter un soutien optimal à un certain nombre de jeunes patients présentant des troubles dys. Le SESSAD est né de la volonté de mettre en œuvre un accompagnement plus global et adapté.

Le SESSAD Bossuet accueille des enfants et adolescents porteurs de Troubles Spécifiques du Langage (TSL). Le projet initial concernait 30 jeunes âgés de 4 à 20 ans souffrant de troubles complexes du langage et de la parole, pouvant être maintenus dans une scolarité ordinaire et/ou intégrée, avec des soins ambulatoires. Le premier agrément a limité la capacité d'accueil à **15 places financées pour enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans, avec des troubles complexes et sévères du langage (dysphasie).**

Il a été renouvelé pour une période de 15 ans en 2020 pour 15 places.

Par un arrêté du 14 décembre 2022, suite à la fusion avec les PEP69/ML, l'autorisation prévue de 15 ans a été renouvelée jusqu'au 30 juin 2035.

L'agrément stipule les éléments suivants :

- Catégorie de l'établissement : 182 – Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile
- Discipline : Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et de la scolarisation
- Fonctionnement : prestation en milieu ordinaire
- Numéro SIRET : 77990467100418
- Numéro FINESS : 690013438
- Numéro APE : 8891B
- Accessibilité : ERP

Le service est géré depuis le 1er janvier 2023 par **l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Rhône/Métropole de Lyon (ADPEP 69/ML).**

PRESENTATION DES LOCAUX

Le SESSAD a occupé jusqu'en Juin 2023 des locaux rue Louis Blanc dans le 6^{ème} arrondissement de LYON. Le service a déménagé en Juillet 2023 au 54 rue BOSSUET, Lyon 6^{ème} ; local loué au GRAND LYON, dont une partie est réservée à l'activité de plusieurs groupes thérapeutiques du CMPP.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le service est ouvert 210 jours. Sur l'année civile 2024, le service a été ouvert 211 jours.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

LES MISSIONS DU SESSAD BOSSUET

Le SESSAD accompagne des enfants et adolescents âgés **de 3 à 20 ans porteurs de troubles complexes et spécifiques du langage (dysphasie)**. Il s'adresse aux enfants pour lesquels un accompagnement par des professionnels libéraux s'avère insuffisant au regard des besoins de l'enfant et des conséquences scolaires qui peuvent en découler.

Le SESSAD intervient auprès de l'enfant et de l'adolescent **dans son environnement habituel**. Il apporte l'accompagnement et les soins nécessaires à son développement pour **favoriser l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle à venir**.

L'accompagnement s'articule autour **d'un projet individualisé d'accompagnement**. Actualisé tous les ans, ce projet permet de déterminer, avec les parents et le jeune, les objectifs de l'intervention du SESSAD.

Le SESSAD apporte aide et soutien auprès de **la famille et de l'entourage de l'enfant**.

Nos interventions peuvent se **dérouler à l'école, à domicile, au SESSAD ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant**.

Le SESSAD propose notamment : des accompagnements individuels en orthophonie, en psychomotricité, en psychothérapie, la coordination et les échanges réguliers avec l'école sur les besoins et aménagements pédagogiques, un soutien éducatif, un accompagnement à l'autonomie de l'enfant, des activités de groupe, des propositions de compensation en lien avec les difficultés de l'enfant, la mise en lien avec des organismes de répit, etc.

LE PROJET DE SERVICE DU SESSAD

Le précédent projet de service, rédigé en 2017 a perdu sa pertinence à plusieurs titres :

- Changement d'association gestionnaire.
- Changement de direction du SESSAD.
- Réorganisation du service à la rentrée 2024 avec la mise en place de l'ensemble des accompagnements sur les lieux de vie de l'enfant.
- Renouvellement de l'ensemble de l'équipe du SESSAD depuis février 2023.

Ainsi, dès la rentrée 2024, l'équipe du SESSAD a débuté un travail d'élaboration **du nouveau projet de service**, dont la rédaction finale et la mise en œuvre interviendront en 2025. Ce travail s'effectue en collaboration avec les partenaires, les familles et les enfants qui sont invités sur différents temps d'élaboration.

Les axes stratégiques qui se dessinent pour ce nouveau projet de service 2025-2029 sont les suivants :

- Répondre aux besoins du territoire : gestion de la file d'attente, fonction ressource et maillage territorial avec les partenaires, adaptation aux besoins du public accompagné.
- Impliquer les familles pour répondre aux besoins des enfants : psychoéducation, Conseil de la vie sociale, Pair-aidance.
- Favoriser l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle des jeunes accompagnés.
- Mettre en adéquation notre fonctionnement avec les missions et projets du SESSAD.

La méthodologie de réécriture de ce nouveau projet de service est décrite dans le paragraphe « *les projets de l'année* ».

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

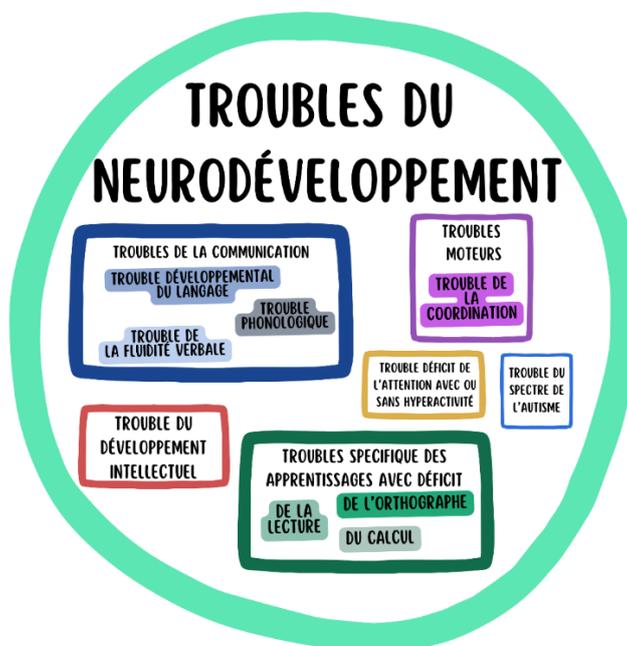
ADRESSAGE

Les enfants accompagnés par le SESSAD sont **orientés par la MDMPH**¹. Nous recevons les notifications sur Via Trajectoire. Nous envoyons systématiquement aux familles un courrier les invitant à adresser au SESSAD un dossier de demande d'admission comprenant des données administratives, scolaires et médicales. L'analyse régulière des dossiers en liste d'attente permet de réorienter les familles dont l'enfant ne relèverait pas d'un accompagnement par le service.

LE TROUBLE SEVERE DU LANGAGE ORAL

D'après le DSM-5², le Trouble du Langage (anciennement appelé dysphasie) est inclus parmi les troubles de la communication. Ce Trouble du Neuro-Développement (TND) affecte la compréhension et/ou l'expression d'un message verbal, et peut toucher différents niveaux du langage. Il persiste tout au long de la vie, mais ses manifestations et son degré de sévérité peuvent évoluer.

Le trouble du langage peut aussi être le symptôme d'une autre pathologie, comme un syndrome génétique, un Trouble du Développement Intellectuel (TDI) ou un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).



¹ La Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH)

² Le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux

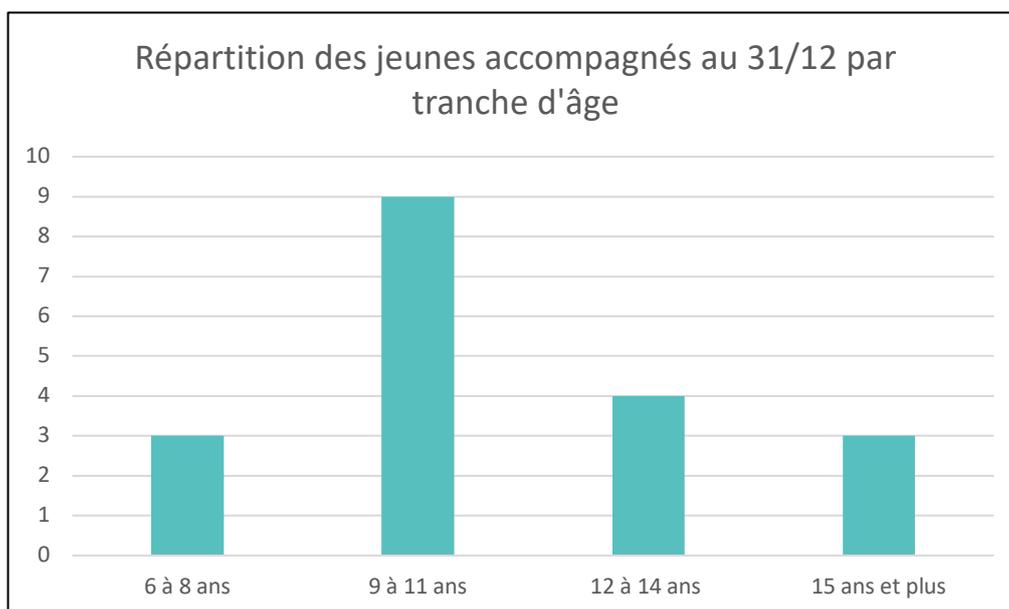
Quand aucune cause n'est identifiée, on parle de Trouble Développemental du Langage (TDL). Ce trouble n'est ni la conséquence d'un manque de stimulation, ni d'une condition biomédicale telle qu'un déficit sensoriel (par exemple auditif) ou une déficience intellectuelle. Au contraire, ces enfants présentent souvent une intelligence préservée et un désir de communiquer. Cependant, le TDL est rarement isolé : il est souvent associé à des troubles des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie), un Trouble Développemental de la Coordination (TDC) ou un Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA/H).

Les troubles du langage sont accompagnés de limitations significatives dans la communication, la participation sociale et les apprentissages, entraînant des répercussions dans plusieurs sphères de la vie de l'enfant ainsi qu'une fatigabilité accrue. En conséquence, l'enfant peut rencontrer des difficultés sociales, émotionnelles, comportementales et scolaires. Les enfants doivent donc faire face à de nombreux défis qui constituent un handicap invisible et partagé, par exemple :

1. Ils ont du mal à parler, à comprendre et à apprendre tout ce qui passe par le langage (les enseignements, les échanges avec les pairs, les consignes de la maison, les explications qu'on leur donne s'ils ont fait quelque chose d'inapproprié, etc.).
2. Ils n'ont pas les mots pour exprimer leurs émotions.
3. Ils ont du mal à trouver le mot juste.
4. Ils peuvent passer d'un sujet à un autre de manière abrupte.
5. Ils ont du mal à respecter l'ordre des mots et à conjuguer les verbes.
6. Ils ont besoin de plus de temps pour traiter l'information.
7. Ils ont du mal à comprendre ce qui n'est pas explicite.

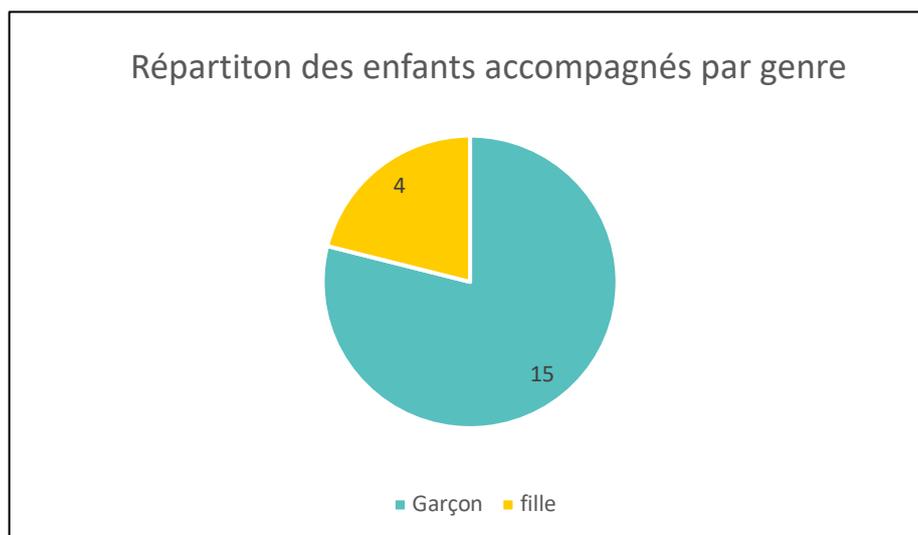
REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE DES JEUNES ACCOMPAGNES

La moyenne d'âge des enfants accompagnés au 31/12/2024 est de 11,5 ans.
Le plus jeune a 8 ans, le plus âgé a 15 ans.



Deux jeunes sont sortis en juillet 2024 et bénéficient du suivi à 3 ans. Ils étaient âgés de 17 et 18 ans au moment de la fin de leur prise en charge.

79 % des jeunes accompagnés au 31/12/2024 sont des garçons.



REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Arrondissements / communes	Nombre d'enfants par commune de résidence
Bron	2
Lyon	7
Caluire-Et-Cuire	1
Villeurbanne	2
Meyzieu	1
Saint-Priest	1
Decines-Charpieu	1
Tassin-La-Demi-Lune	1
Sathonay Camp	1
Venissieux	1
Vaulx-En-Velin	1
Total	19

PATHOLOGIES DES JEUNES ACCOMPAGNES

	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages
à titre principal	1	2		16
à titre associé			1	3

La majorité des jeunes accompagnés (84 %) présente un trouble spécifique du langage oral à titre principal. Pour trois jeunes, le TSLO³ peut être considéré comme un handicap associé.

³ Trouble Spécifique du Langage Oral

BESOINS EDUCATIFS ET SOCIAUX

Les besoins éducatifs et sociaux des familles accompagnées au SESSAD sont variables. Les besoins peuvent être, par exemple

- Un soutien lors d'une rencontre à l'école de leur enfant.
- Une mise en relation avec l'école (prise de rendez-vous), avec le directeur, l'enseignant, le coordinateur ULIS, le médecin scolaire, le psychologue de l'éducation nationale, l'assistante sociale...
- La recherche d'une activité sportive ou de loisir avec eux pour leur enfant
- Elaboration et rédaction du dossier MDPH⁴
- Orientation et information sur leur droit et celui leur enfant
- Orientation et parfois accompagnement auprès des instances externes (Maison de la métropole, MDPH, Centre d'Information et d'Orientation, journée portes ouvertes dans certains établissements scolaires, centre social...)

En 2024 le SESSAD a accompagné 5 enfants (plus d'un quart de l'effectif) qui bénéficient par ailleurs d'une **mesure de protection de l'enfance** :

- 1 situation de placement en établissement devenu placement externalisé en cours d'année,
- 2 situations d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO),
- 1 situation d'aide éducative administrative (AEA) a cessé en avril 2024,
- Enfin une aide éducative administrative décidée par la commission enfance, en attente de mise en place de l'accompagnement.

Par ailleurs, le SESSAD accompagne des familles pour lesquelles **la langue** peut être une barrière et ainsi empêcher la compréhension, les interactions. Le SESSAD fait appel à un interprète lors de réunions importantes, ce fut le cas notamment lors de la réunion de projet individuel d'accompagnement pour 1 enfant en 2024.

La présence de l'interprète n'est pas systématique. Ainsi, lorsque les professionnelles du SESSAD échangent avec les familles pour l'organisation d'un rendez-vous, une demande de renseignement, ou une transmission d'information, une réflexion est menée pour transmettre l'information de manière simple, tout en respectant le droit de la personne et l'accès à l'information.

Lorsque les professionnelles du SESSAD accompagnent des **familles non lectrices**, elles facilitent la lecture en adaptant un texte avec l'ajout de pictogrammes par exemple.

Enfin, dans la mesure où le trouble sévère du langage peut avoir une composante héréditaire, nous repérons que certains parents rencontrent également des difficultés de compréhension, même lorsque le français est leur langue maternelle.

L'adaptation de l'ensemble des supports, avec le développement du FALC (Facile à Lire et A Comprendre) est donc utile pour tous.

L'éducatrice spécialisée du SESSAD se coordonne régulièrement avec les **assistantes sociales** des maisons de la métropole, notamment lorsque la demande d'accompagnement ne relève pas des missions du SESSAD . Par exemple pour une demande d'aide liée au logement, demande de mise en place de colonie de vacances, demandes de RSA⁵ etc.

La coordination est essentielle afin de définir le rôle de chacun dans l'accompagnement de la famille (par exemple pour accompagner une famille dans ses démarches auprès de la MDPH).

⁴ Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

⁵ Revenu de Solidarité Active

ADMISSIONS

Ces trois jeunes vivent chez leurs parents et étaient accompagnés par des professionnels libéraux lors de leur admission.

	Age à l'admission	Ville	Situation de l'enfant avant admission	Situation après admission au SESSAD
Enfant 1	7 ans	Tassin-la-Demi-Lune	<ul style="list-style-type: none"> • 1 séance orthophonie par semaine en libéral • 1 séance de psychomotricité tous les 15 jours en libéral 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 séance d'orthophonie par semaine à domicile • Participation à une activité de groupe avec le SESSAD : groupe sport tous les 15 jours • Poursuite de la psychomotricité en libéral tous les 15 jours • Accompagnement régulier par l'éducatrice du SESSAD • Liens réguliers avec l'école
Enfant 2	9 ans	Villeurbanne	<ul style="list-style-type: none"> • 2 séances d'orthophonie par semaine en libéral 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de 2 séances d'orthophonie en libéral • Accompagnement avec l'éducatrice du SESSAD dans le cadre d'un groupe avec un autre jeune • Liens réguliers avec l'école dans le cadre du passage en ULIS en cours d'année
Enfant 3	7 ans	Bron	<ul style="list-style-type: none"> • Psychomotricité en libéral tous les 15 jours (séance hebdomadaire serait nécessaire) • 1 séance d'orthophonie par semaine en libéral 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien psychomotricité en libéral tous les 15 jours (séance hebdomadaire serait nécessaire) • 2 séances d'orthophonie par semaine, une à l'école par le SESSAD, parfois en binôme avec un autre élève, l'autre maintenue en libéral. • Rencontres régulières avec l'éducatrice • Lien avec l'école

Pour ces trois enfants, malgré la mise en place du SESSAD, des soins ont dû se poursuivre en libéral. En effet, faute de moyens suffisants en orthophonie et en psychomotricité, le service a été contraint de prioriser les accompagnements en début d'année, les jeunes bénéficiant déjà de soins réguliers en libéral n'étaient pas prioritaires au regard d'autres enfants en rupture de soin.

Pour ces jeunes, les rééducatrices du SESSAD assurent une coordination avec les professionnels libéraux. Toutefois, nous ne répondons pas à la demande de ces familles que les soins puissent se mettre en place à l'école par des professionnelles du service.

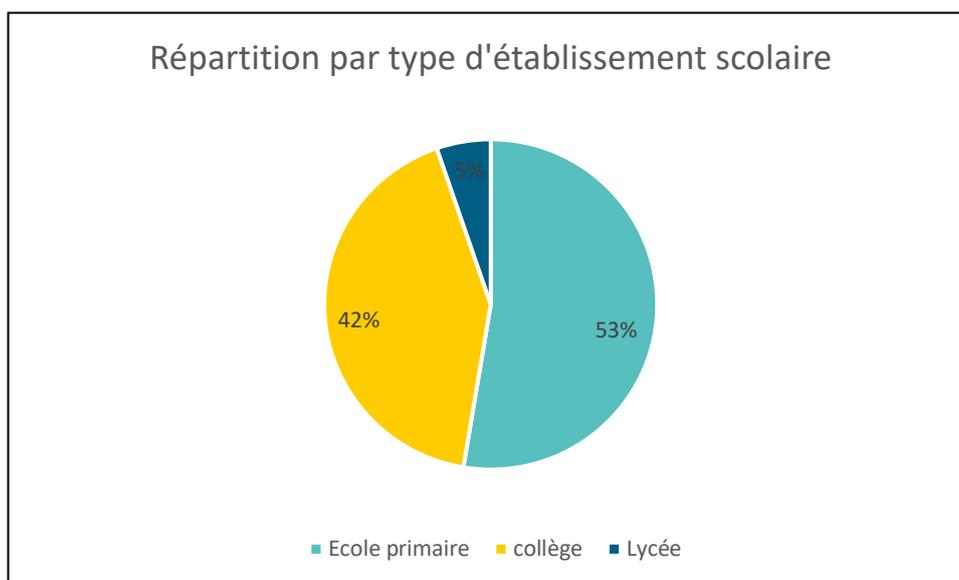
SORTIES

2 jeunes sont sortis du SESSAD le 12/07/2024.

- Une jeune femme âgée de 18 ans à la fin de prise en charge. Elle a été accompagnée par le SESSAD pendant 3 ans et demi. A l'issue de son accompagnement, elle travaille en milieu ordinaire, comme animatrice périscolaire dans une école après obtention d'un Bac ASSP.
 - Elle ne nécessite pas de soins en libéral.
 - Elle est soutenue par la mission locale et l'assistante sociale du CCAS. Elle est inscrite pour passer son permis de conduire, et l'éducatrice l'a accompagnée pour organiser divers rendez-vous médicaux.

- Un suivi à trois ans a été proposé, mais depuis juillet 2024, la jeune femme n’a pas repris contact avec le service
- Un jeune homme âgé de 17 ans à la fin de son accompagnement. Il a été suivi par le SESSAD pendant 6 ans et demi. Il poursuit ses études post-bac à l’EPSI (informatique). Il a été orienté vers la Maison des Adolescents pour des activités de groupe, et l’éducatrice a transmis des informations concernant le SAVS Odynéo, au cas où le jeune et sa famille en ressentiraient le besoin à l’avenir. Des informations ont également été fournies pour la mise en place d’une mesure de protection des majeurs. Un suivi médical est en cours au Vinatier (Genopsy). Le suivi à 3 ans est effectif. Un échange téléphonique a eu lieu avec le jeune homme et ses parents depuis la fin de l’accompagnement, à l’initiative du SESSAD.

SCOLARITE



A la rentrée scolaire 2024, la majorité des enfants sont scolarisés en école primaire (53%) .

MODALITES DE SCOLARISATION DES ELEVES

- 9 enfants sont scolarisés dans un dispositif ULIS⁶.
- 4 enfants bénéficient d’une AESH ⁷individuelle.
- 5 enfants bénéficient d’une AESH mutualisée.

Sur l’ensemble des jeunes accompagnés, 5 jeunes se retrouvent en difficultés car la MDPH n’a pas suivi les demandes des familles et les préconisations du SESSAD. Les difficultés que cela pose sont importantes.

- Un jeune, ayant bénéficié du dispositif ULIS en primaire, se retrouve en 6ème sans ce dispositif, suite au refus de la MDPH. Il a une AESH mutualisée, mais ce n’est pas suffisant du fait de ses besoins. Actuellement, il est en décrochage scolaire, ne veut plus se rendre au collège, et son mal-être est de plus en plus important. Le SESSAD a alerté le collège et s’est mobilisé pour trouver des solutions qui pourraient aider ce jeune à être moins en souffrance. Le partenariat avec le collège est rendu difficile car, dès la rentrée scolaire, la présence de cet élève en 6ème ordinaire semblait décourager le collège, qui, malgré l’insistance du SESSAD pour mettre en place les aménagements pédagogiques, rencontre des difficultés pour s’adapter aux besoins de cet enfant.

⁶ Unité Localisée pour l’Inclusion Scolaire

⁷ Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

- Parmi les enfants ayant une notification d’AESH mutualisée, certains avaient auparavant une AESH individuelle. Or, nous avons pu repérer une dégradation depuis le début de l’année scolaire dans la qualité de l’accompagnement. L’AESH mutualisée ne pouvant garantir pleinement la réponse aux besoins de l’enfant accompagné. Les familles et les enseignants en font le constat lors des ESS⁸. Les enfants peuvent également témoigner du manque d’accompagnement et dire que c’était plus facile pour eux lorsqu’ils étaient accompagnés par une AESH individuelle. Ils ont besoin d’un accompagnement pour la relecture de consignes, la prise de notes, les aider à se recentrer sur la tâche en cas de difficultés de concentration. Les enseignants rencontrent également des difficultés car ils ont des classes chargées, avec des niveaux scolaires hétérogènes. Ils ne peuvent pas prendre en charge seuls un élève qui a besoin d’un accompagnement individuel. Les jeunes se sentent seuls et cela engendre une réelle souffrance.
- Lorsque l’enfant ne bénéficie pas du dispositif dont il a besoin (ULIS ou AESH), il peut également être stigmatisé. Certains professeurs peuvent dire d’un jeune qu’il ne fournit pas de travail personnel, ne s’investit pas en classe, n’apprend pas ses leçons, ne fait pas ses devoirs, sans prise en compte du trouble. Sans soutien, cet enfant n’a pas accès aux apprentissages, et sans encouragement, l’enfant se dévalorise et décroche.

REPARTITION DES ECOLES



Le SESSAD Bossuet intervient auprès de jeunes scolarisés sur l’ensemble de la métropole de Lyon. Depuis septembre 2024, le service est équipé d’une voiture (mutualisée avec le CMPP⁹ BOSSUET), et d’un vélo à assistance électrique (co-financé grâce aux subventions ZFE¹⁰ de la métropole de Lyon et au Bonus écologique de l’État). Les professionnelles se déplacent également en transport en commun. Les temps de trajet parcourus sont importants entre le SESSAD Bossuet situé à Lyon 6^{ème} et certains

⁸ Equipe de Suivi de Scolarisation

⁹ Centre Médico Psycho Pédagogique

¹⁰ Zone à Faible Emission

établissements scolaires (Meyzieu, Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Priest, etc.). Un travail a été conduit en début d'année pour optimiser l'organisation des déplacements dans le cadre des séances proposées aux enfants dans les écoles. Toutefois, les contraintes à prendre en compte sont nombreuses :

- Temps partiel des professionnelles (4 professionnelles sur 5 ont un temps de travail inférieur ou égal à un mi-temps, seule l'éducatrice est à temps plein).
- Dispersion géographique des écoles.
- Emploi du temps scolaire des enfants, et souhaits des parents, avec un équilibre à trouver entre les temps de classe et les temps de soins.

LES RENCONTRES AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN DEBUT D'ANNEE

En début d'année, le SESSAD a rencontré l'ensemble des directeurs d'école (ou principal/principal adjoint au collège), les enseignants (professeurs principaux), les coordinateurs de dispositif ULIS, et les AESH. Ces rencontres ont permis de présenter le SESSAD, ses missions et son organisation, ainsi que les besoins de salle pour le déroulement des séances.

L'adjointe de direction est présente lors de cette rencontre lorsqu'il s'agit d'une nouvelle école avec laquelle nous n'avons jamais travaillé, ou bien lorsque le lien est complexe avec l'établissement scolaire. Pour les enfants déjà présents au SESSAD, l'éducatrice peut se rendre seule à l'école, ou bien en présence d'un professionnel qui interviendra à l'école (psychomotricienne, orthophoniste, psychologue...).

Le trombinoscope avec les professionnels du SESSAD et leurs coordonnées (adresse mail, téléphone) est remis. Ces rencontres permettent de créer du lien entre les différents lieux, dans l'intérêt de l'enfant, et ainsi garantir un accompagnement au plus proche de ses besoins. **Une fiche de liaison** est remise à l'école, en accord avec la famille. Elle est remplie par les professionnelles du SESSAD et recense les difficultés de l'enfant, ses besoins, les préconisations d'aménagements pédagogiques formulées par les professionnelles du SESSAD, ainsi que les objectifs de l'accompagnement par le service.

Lors de cette réunion, nous recueillons auprès des enseignants leurs observations concernant l'enfant, les aménagements proposés en classe, l'évolution de l'enfant, les perspectives, etc. Des conventions de partenariat sont signées en début d'année entre le SESSAD et l'ensemble des établissements scolaires dans lesquels il intervient. Elles sont également mises à jour lorsqu'un accompagnement se met en place en cours d'année.

Au-delà des rencontres de début d'année, l'éducatrice du SESSAD organise la coordination entre le SESSAD, les familles et l'école. Elle peut solliciter une école à la demande d'une famille pour une demande de rendez-vous, par exemple. L'éducatrice peut également contacter l'école afin de faire un point depuis la rentrée, dans l'intérêt de l'enfant.

L'éducatrice est repérée par l'école qui peut la solliciter lorsqu'il y a une interrogation concernant le soin, si le comportement d'un enfant pose question ou s'il ne va pas bien.

L'éducatrice fait systématiquement le lien avec la famille lorsqu'elle est contactée par l'école. Les familles sollicitent la présence de l'éducatrice lors de l'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS).

Un travail de coordination est réalisé en amont de l'ESS avec les autres professionnels du SESSAD. L'éducatrice peut ainsi relater lors de l'ESS les observations de chacun, informer des objectifs travaillés en séance, des préconisations, etc.

ORIENTATION PRE-PROFESSIONNELLE

En 3ème, la question de l'orientation se pose. Les incertitudes et questionnements sont importants tant chez le jeune que chez sa famille. C'est une période qui peut être anxiogène. Il faut prendre une décision alors que leurs choix ne sont pas complètement définis.

L'éducatrice peut proposer d'accompagner le jeune à la journée portes ouvertes d'un établissement. Ce travail se prépare lors de rendez-vous individuels au SESSAD ou au domicile, souvent en lien avec le collège qui se questionne également sur les possibilités de l'élève à suivre tel ou tel cursus.

Pour les jeunes dont le niveau scolaire semble insuffisant pour une orientation en lycée, il est possible d'effectuer une demande de bonus médical auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Les familles ne sont pas toujours informées par le collège de cette possibilité. L'éducatrice leur présente alors la démarche. Cette demande, écrite par la famille et nécessitant de joindre le dossier complet de l'élève (GEVASCO¹¹, certificat médical, bilan orthophonique ou d'autres suivis, un courrier de la famille...), permet, lorsque c'est accepté, d'obtenir plus facilement l'orientation souhaitée dans un lycée de son choix.

L'éducatrice peut rappeler également aux familles les aménagements dont l'enfant peut bénéficier pour les examens (tiers-temps pour les contrôles, contrôle avec moins de questions...). Elle peut également faire le lien avec l'enseignant référent. L'éducatrice informe et oriente également le jeune afin de s'inscrire à la mission locale pour accéder à certaines formations. Elle peut renseigner des dates pour se rendre au forum des métiers. Elle peut aider à prendre rendez-vous et accompagner le jeune dans un centre d'information et d'orientation (CIO).

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

FILE ACTIVE

File active annuelle				
Nombre de jeunes accompagnés au 01/01/2024	Admissions en cours d'année	Sortants en cours d'année	Nombre de jeunes accompagnés au 31/12/2024	Nombre de jeunes accompagnés au cours de l'année 2024
18	3	2	19	21

- 19 jeunes sont accompagnés au 31 décembre 2024 (taux de 1.26) pour 15 places (agrément).
- En file active moyenne mensuelle, le taux de file active sur l'année 2024 est de 1,23.
- En effectif cumulé, le SESSAD Bossuet a accompagné 21 jeunes sur l'année 2024.

File active moyenne mensuelle			
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nombre de personnes accompagnées dans le mois	
JANV	15	18	
FEV	15	18	
MAR	15	18	
AVR	15	18	

¹¹ Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

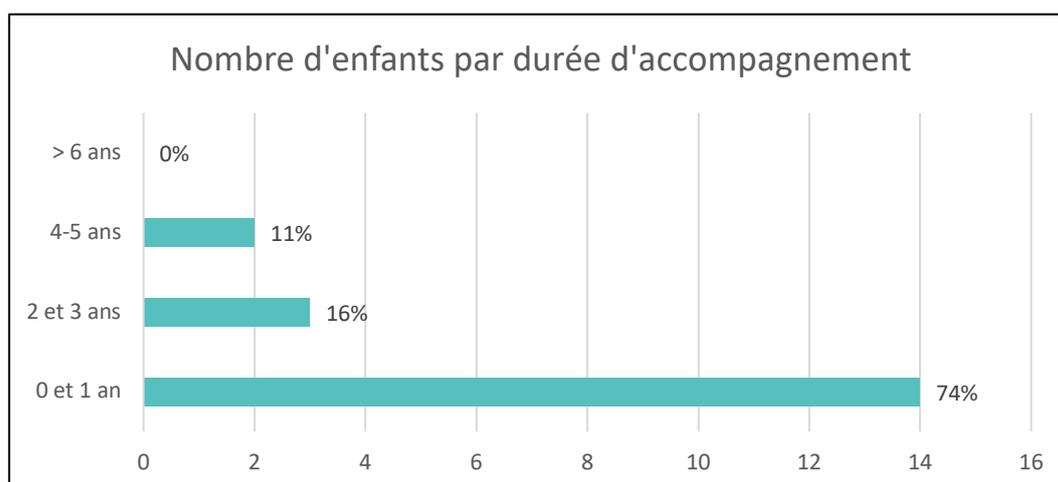
MAI	15	18
JUI	15	18
JUIL	15	18
AOU	15	19
SEP	15	19
OCT	15	19
NOV	15	19
DEC	15	19
Moyenne	15	18
Taux file active	123%	

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée moyenne d'accompagnement des jeunes accompagnés au 31/12/2024 est de **1 an et 9 mois**

La majorité des enfants sont accompagnés depuis moins de deux ans.

Aucun enfant n'est accompagné depuis plus de 6 ans, ce qui correspond à la volonté de la direction du SESSAD d'assurer une rotation des places et de **ne pas maintenir l'accompagnement lorsque le plateau technique proposé par le SESSAD spécialisé n'est plus nécessaire.**



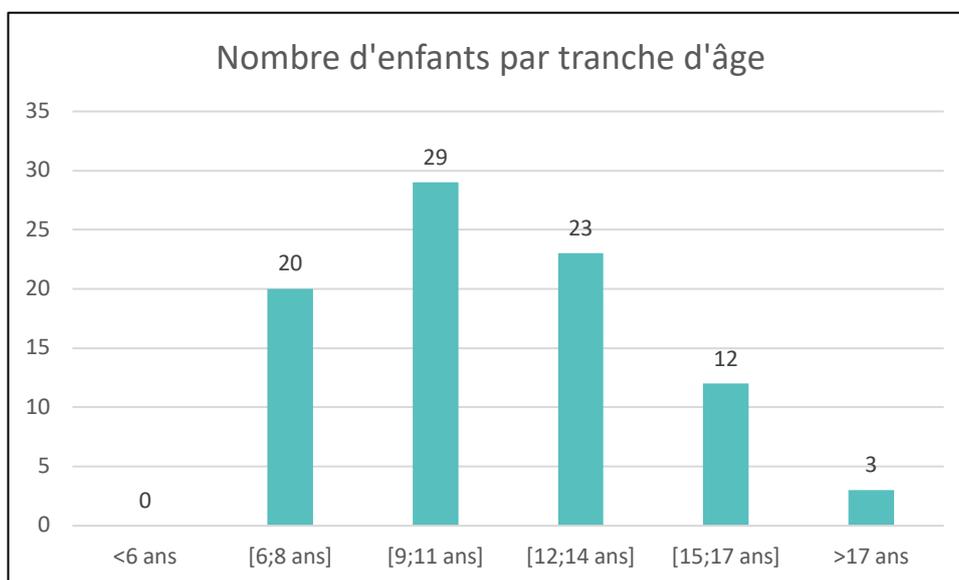
LISTE D'ATTENTE

Au 24/02/2025 :

- 87 enfants sont notifiés par la MDPH vers le SESSAD Bossuet :
 - 32 familles nous ont adressé un dossier complet de demande d'admission, et sont donc inscrites sur la liste d'attente du SESSAD.
 - Nous avons adressé un courrier aux 55 autres familles notifiées (envoi de courrier et plaquette du service).
- **7 familles ont adressé un dossier d'inscription complet, sans avoir de notification vers le SESSAD Bossuet.** Soit la notification est faite dans un autre département, soit les familles se sont adressées au SESSAD Bossuet parce que leur enfant a un diagnostic de trouble sévère du langage oral et une notification MDPH vers un SESSAD. Ces enfants sont donc inscrits sur la liste d'attente.

En conclusion, 94 enfants relèvent potentiellement d'un accompagnement par notre service, dont 39 familles nous ont adressé un dossier complet.

Au vu de l'ampleur des besoins non couverts sur le territoire, il nous semblerait opportun d'envisager une extension de places du SESSAD Bossuet. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la programmation des 50 000 nouvelles solutions, pour lequel l'ARS AURA¹² prévoit des créations de places en SESSAD TND¹³ sur le territoire de la métropole.



L'étude des situations des enfants orientés par la MDPH vers le SESSAD Bossuet permet de repérer que :

- **Les orientations ne se font pas en dessous de 6 ans.**

Ceci s'explique par le délai nécessaire à la réalisation du diagnostic d'un trouble sévère du langage, qui intervient rarement chez des enfants en bas âge. Par ailleurs, les parents et les professionnels de la petite enfance privilégient souvent des approches moins spécialisées, comme l'accompagnement éducatif, les jeux, ou les interactions familiales, pour stimuler le langage chez les jeunes enfants. Enfin, le temps nécessaire à la constitution d'un dossier MDPH et à la réception de la notification doit être pris en compte.

- **56 % des enfants notifiés ont entre 6 et 11 ans, âge où l'intervention du SESSAD serait primordiale.**

Une prise en charge précoce permet de limiter les conséquences à long terme du trouble du langage sur le développement des enfants. En effet, ces troubles peuvent affecter non seulement les compétences linguistiques de l'enfant, mais également son développement social, émotionnel et cognitif. Une intervention dès les premières manifestations des difficultés permet de mettre en place des stratégies adaptées qui favoriseront l'amélioration de la communication et du langage.

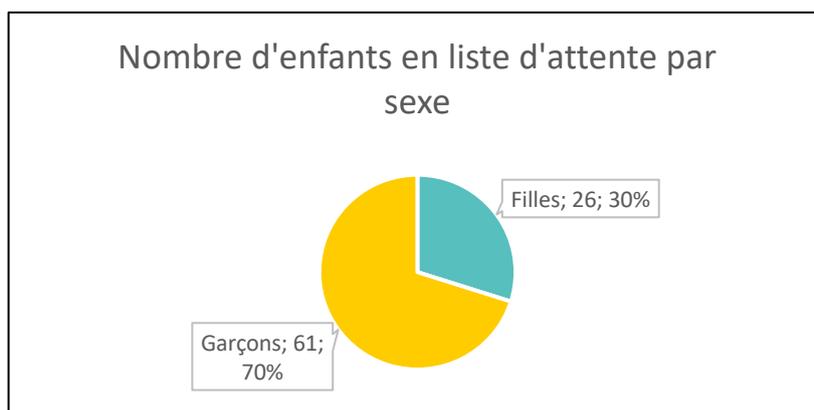
Plus tôt le soutien est apporté, plus l'enfant pourra développer des compétences langagières fonctionnelles et s'adapter plus facilement à ses interactions sociales et scolaires. Cela contribue également à prévenir l'émergence de troubles secondaires, comme l'isolement ou les difficultés scolaires, offrant ainsi à l'enfant des chances optimales de réussite et d'insertion.

- **17 % des enfants notifiés ont 15 ans ou plus.**

Ces enfants attendent depuis plus longtemps une place au SESSAD et devraient être prioritaires au regard de leur date d'inscription sur la liste d'attente. Toutefois, à cet âge, les difficultés langagières sont souvent déjà bien installées et leurs impacts sur la scolarité et la vie sociale peuvent être plus difficiles à atténuer. À partir de l'adolescence, les enjeux sont également plus orientés vers l'autonomie et l'intégration dans des projets de vie adultes, où d'autres types d'accompagnement, comme la formation professionnelle ou la réorientation scolaire, peuvent être plus adaptés. De plus, les adolescents peuvent être moins réceptifs à des accompagnements se déroulant sur le lieu de scolarité.

¹² Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes

¹³ SESSAD spécialisés sur les troubles du neuro développement



70% des jeunes notifiés au SESSAD Bossuet sont des garçons.

Ville	Nombre d'enfants sur la liste d'attente par ville
BRON	1
CALUIRE-ET-CUIRE	2
CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR	1
CHARBONNIERES-LES-BAINS	1
CHARLY	1
DECINES-CHARPIEU	1
FEYZIN	3
GIVORS	1
LYON 1ER	1
LYON 2EME	1
LYON 3EME	6
LYON 5EME	1
LYON 6EME	2
LYON 7EME	8
LYON 8EME	4
LYON 9EME	8
MEYZIEU	1
MIONS	1
OULLINS	1
PIERRE-BENITE	1
RILLIEUX-LA-PAPE	7
SAINTE-FOY-LES-LYON	4
SAINT-PRIEST	1
ST BONNET DE MURE	1
ST GENIS LES OLLIERES	1
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	1
VAULX-EN-VELIN	6
VENISSIEUX	5
VILLEURBANNE	15
Total général	87

Nous notons une répartition des enfants notifiés au SESSAD Bossuet sur l'ensemble des communes de la Métropole Lyonnaise.

L'ACTIVITE

Le SESSAD est équipé de l'outil Médiatteam, qui permet de centraliser toutes les informations liées à l'accompagnement de l'enfant dans une plateforme sécurisée et accessible par tous les professionnels impliqués. Cela facilite la coordination des actions, le suivi de l'évolution de l'enfant et assure une communication fluide entre les différents professionnels. L'utilisation de Médiatteam permet au SESSAD, pour la première année, de transmettre des données d'activité réelle. Pour rappel, les années précédentes, un taux d'activité théorique était transmis dans les rapports.

Toutefois, à l'occasion de la rédaction de ce rapport d'activité 2024, il apparaît que l'utilisation de Médiatteam est perfectible : certains paramétrages seront utiles pour décrire plus finement l'activité, l'harmonisation des pratiques par les différents professionnels du SESSAD permettra également de fiabiliser les données.

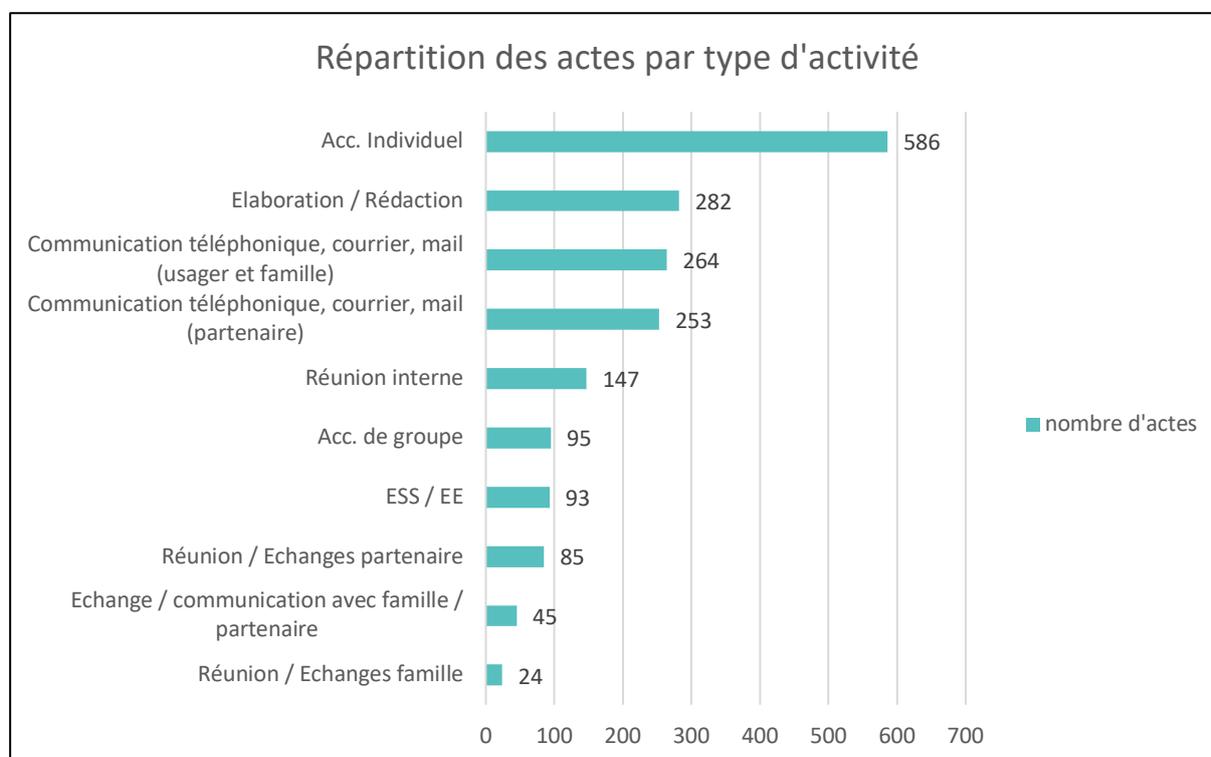
Objectif du CPOM

- Le CPOM signé entre les PEP 69 et l'ARS prévoit une comptabilisation de l'activité du SESSAD Bossuet en journées d'accompagnement (voir page 39). L'objectif fixé est de 2 835 jours (15 places * 210 jours * 90% de taux d'occupation).

Activité réalisée :

- Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, le SESSAD Bossuet a été ouvert 211 jours, soit 42,2 semaines
- L'activité réalisée est de **3 873 journées d'accompagnement**.

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS



En 2024, le SESSAD a réalisé **1874 actes directs au sens de SERAFIN PH**, c'est-à-dire des actes au bénéfice du projet de l'enfant accompagné, en présence de l'enfant ou non.

- dont 586 accompagnements individuels avec un enfant (31% de l'activité)
- 95 séances de groupe
- 154 réunions avec des partenaires ou des familles

Les catégories ne sont pas suffisamment bien définies actuellement pour différencier correctement les rendez-vous avec les parents des rendez-vous avec les partenaires, pour différencier les temps de réunion par rapport aux temps de coordination plus informels, ou encore compter les activités collectives en groupe du point de vue de l'enfant qui y participe (une activité de groupe est actuellement comptée une seule fois).

Un travail sera conduit sur le premier trimestre 2025 pour fiabiliser les recueils de donnée d'activité.

LES PRESTATIONS DU SESSAD BOSSUET

RENTREE SCOLAIRE 2024- UN VIRAGE INCLUSIF

Depuis la rentrée scolaire 2024, le SESSAD BOSSUET a réorganisé ses activités vers des interventions en milieu ordinaire.

Pour rappel, **depuis sa création, et jusqu'en septembre 2024**, le SESSAD proposait majoritairement des activités et accompagnement collectifs, et quelques accompagnements individuels au sein des locaux du service. Seule l'éducatrice spécialisée se déplaçait fréquemment. Les enfants étaient donc déscolarisés une demi-journée par semaine, souvent le mardi, et venaient en taxi au SESSAD pour leurs prises en charge.

Le premier semestre 2024 a été une période de transition, où certains groupes se sont poursuivis, et des professionnels nouvellement embauchés ont débuté des accompagnements à l'école ou à domicile (notamment une orthophoniste, une psychomotricienne, et l'éducatrice spécialisée a renforcé ses interventions à domicile). La période de janvier à juin 2024 a également permis d'élaborer les projets individualisés des enfants, et donc de recueillir les besoins de l'ensemble des jeunes, de définir des objectifs avec les familles, et ainsi de connaître précisément les moyens à déployer à partir de la rentrée de septembre.

Les rendez-vous de préadmission ont été réalisés en **mai et juin 2024**, 3 familles ont été rencontrées par l'adjointe de direction accompagnée d'une autre professionnelle du SESSAD (le médecin pédopsychiatre était en arrêt maladie sur cette période).

A l'issue des commissions d'admission, les 3 enfants rencontrés étaient admissibles pour un début d'accompagnement en septembre. Ce qui permettait également de connaître les moyens à déployer pour l'accompagnement de ces jeunes à la prochaine rentrée scolaire.

En Juillet 2024- une réunion d'équipe a eu lieu pour prévoir l'organisation des suivis à partir des projets des enfants. Les besoins des enfants au niveau éducatif, orthophonique, psychologique, psychomoteur ont été listés.

Puis il a fallu prioriser les suivis à mettre en œuvre car malheureusement les professionnels sont en nombre insuffisant pour couvrir les besoins.

En septembre 2024, les accompagnements ont pu se mettre en place dans les écoles.

En psychomotricité, la professionnelle travaille à 0,3 ETP.

10 jeunes ont des besoins de suivi psychomoteur.

- L'accompagnement s'est mis en place à l'école en septembre pour 4 enfants. La psychomotricienne a préalablement rencontré les parents pour un entretien d'anamnèse. Elle échange également régulièrement avec les familles au cours du suivi et restitue les bilans.
- 3 enfants sont contraints de poursuivre l'accompagnement en libéral, les familles doivent alors financer les séances.
- 3 enfants sont en attente de mise en place d'un bilan ou d'un accompagnement lorsque d'autres suivis auront pu s'arrêter.

La psychomotricienne assure une coordination avec les professionnels libéraux concernant les 3 enfants suivis en libéral.

Elle contribue à la rédaction de la fiche de liaison transmise en début d'année aux établissements scolaires. Elle a également participé à des rencontres dans des écoles en début d'année pour certains enfants.

En orthophonie, deux professionnelles travaillent au SESSAD, respectivement à 0,5 ETP et 0,3 ETP.

18 enfants ont des besoins de suivi en orthophonie.

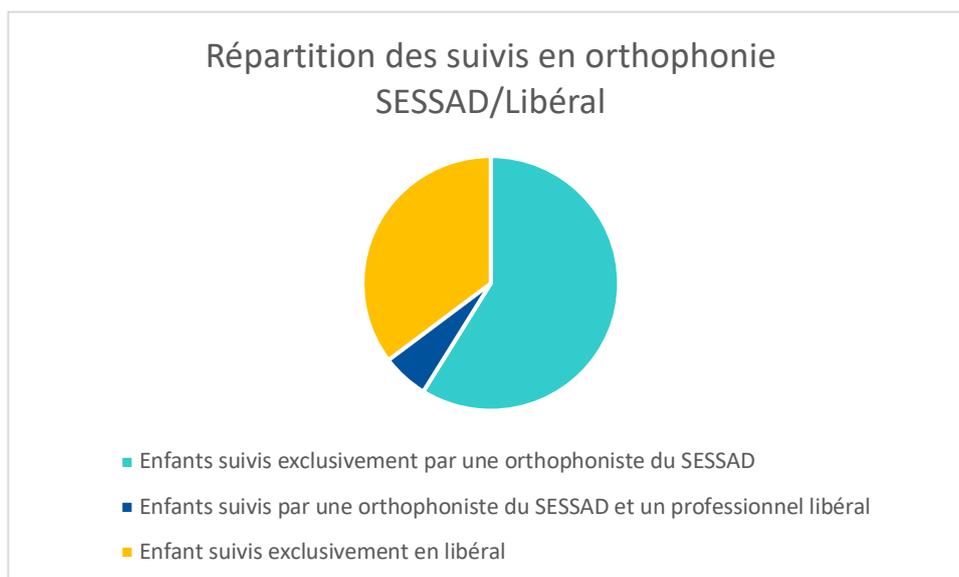
En septembre un suivi hebdomadaire par une orthophoniste du SESSAD s'est mis en place à l'école ou à domicile pour 11 enfants. Dont un enfant bénéficie également d'une seconde séance hebdomadaire par une orthophoniste en libéral (le SESSAD n'était pas en mesure d'assurer les deux séances hebdomadaires dont il a besoin).

Pour la majorité des jeunes accompagnés par le SESSAD Bossuet, une seule séance d'orthophonie par semaine est jugée insuffisante au regard des besoins. Mais nous ne disposons pas des ressources nous permettant d'intervenir davantage.

Un enfant bénéficie de séances ponctuelles avec une orthophoniste du SESSAD autour d'objectifs pragmatiques et d'habiletés sociales.

6 enfants sont exclusivement suivis en orthophonie libérale (1 à 2 séances par semaine). Une demande d'entente préalable a été adressée à la CPAM¹⁴ pour l'ensemble de ces suivis. Pour ces jeunes, les orthophonistes du SESSAD assurent une mission de coordination. C'est-à-dire qu'elles sont en lien avec les praticiens libéraux, notamment en préparation du projet individualisé de l'enfant, mais également pour pouvoir effectuer l'interface avec le reste de l'équipe et au besoin avec l'école.

Les orthophonistes, comme la psychomotricienne, sont en lien régulier avec les parents pour échanger sur les objectifs des soins, rencontrent également les enseignants pour transmettre des préconisations, notamment en début d'année lors de la remise de la fiche de liaison.



Concernant les suivis psychologiques, les besoins individuels ont également été recensés en juillet 2024.

8 enfants avaient été repérés comme ayant besoin d'un suivi régulier. Pour une situation, il avait été repéré le besoin de rencontres régulières avec les parents. Au vu de l'ampleur des besoins, la psychologue clinicienne (0,35 ETP) avait imaginé de voir les jeunes tous les 15 jours, éventuellement de travailler en semestre avec certains enfants.

Malheureusement en septembre au moment de la mise en place des séances dans les écoles, la professionnelle a informé de son intention de démissionner.

Des suivis et rendez-vous ont toutefois pu se mettre en place à l'école pour 6 enfants en septembre. Ils se sont interrompus au départ de la professionnelle mi-novembre.

¹⁴ Caisse primaire d'assurance maladie

Une neuropsychologue est embauchée mi-décembre. Elle sera en mesure de proposer dès janvier 2025 des bilans neuropsychologiques, des remédiations cognitives mais également des suivis psychologiques car elle dispose d'un diplôme et d'une pratique en Thérapies Cognitives et Comportementales (TCC).

Depuis Juin 2024, il n'y a plus de médecin au SESSAD. Les familles sont redirigées vers leur médecin généraliste ou pédiatre pour la rédaction des certificats médicaux MDPH notamment.

LES ACTIVITES DE GROUPE

Il a été décidé pour cette année scolaire 2024-2025 de privilégier des activités collectives sur les périodes de vacances scolaires, ou le mercredi afin de limiter l'absentéisme scolaire, et d'individualiser les réponses aux besoins, après de nombreuses années où les enfants venaient au SESSAD pour des activités en groupe sur des temps scolaires.

LA SORTIE DE FIN D'ANNEE

En fin d'année scolaire et pour marquer l'arrivée des vacances, un temps convivial a été organisé avec les jeunes du SESSAD et l'équipe pluridisciplinaire au parc de la tête d'or.

Un pique-nique collectif a été organisé et un temps de jeu en commun, puis la visite du parc. C'était un moment de partage collectif apprécié par tous.

LE GROUPE SPORT

Certains jeunes expriment leur volonté de faire une activité (sportive/artistique...). Pour d'autres, la difficulté est d'émettre un souhait, un désir. Beaucoup ne pratiquent pas d'activités, seulement à l'école. Afin de développer la volonté de s'inscrire dans une activité, de permettre la découverte de ses possibles, il nous semble important d'impulser cette dynamique par le biais du sport. Favoriser l'émergence de l'activité dans un environnement sécurisé, repéré et encadré par des professionnelles connues, permet souvent une prise de confiance en soi et ainsi une appréhension du monde extérieur de façon plus sereine. L'activité physique permet également d'entretenir sa forme, l'apprentissage du prendre soin de soi.

Pourquoi	Par le sport l'apprentissage: de la socialisation, l'investissement, respecter ses engagements, travailler l'hygiène physique, le respect de soi (ne pas se blesser, se sentir capable, se dépasser), le respect de ses pairs (ne pas se moquer) l'esprit d'entraide, le vivre ensemble, prendre confiance en soi, prendre conscience de son corps...
Pour qui	Groupe de 6 jeunes. Pré-adolescents (11 ans) Adolescents (15-16 ans)
Avec qui	Educatrice SESSAD et/ou stagiaire éducatrice SESSAD et Intervenante sportive qualifiée.
Quoi	Apprendre à se déplacer. Développer sa curiosité. Développer davantage sa condition physique. Développer l'esprit d'équipe. Se faire plaisir. Tester et découvrir différents sports. Apprendre à faire des choix, se positionner...
Comment	Afin d'éviter une lassitude et ainsi satisfaire la curiosité des jeunes accueillis au SESSAD, il sera proposé à chaque séance une nouvelle discipline. Ils pourront découvrir multiples jeux de ballon (passe à dix, balle assise, ballon prisonnier, hand ball, foot, tchoukball...) badminton, ping-pong, hockey, boxe française... Signature d'une convention avec l'intervenante sportive et avec l'école Ozanam pour l'accès au gymnase.
Où	Gymnase du centre scolaire OZANAM 60 rue VAUBAN 69006 Lyon.
Quand	Le mercredi après-midi. 1 mercredi sur 2. A raison d'une heure par séance. 18 séances sur l'année scolaire.

Entre septembre et décembre 2024, 4 enfants ont participé au groupe sport de manière régulière. L'éducatrice du SESSAD et/ ou la stagiaire éducatrice assurent le trajet aller entre le domicile et le gymnase pour permettre à 2 enfants de participer à l'activité. Les parents assurent le trajet de retour.

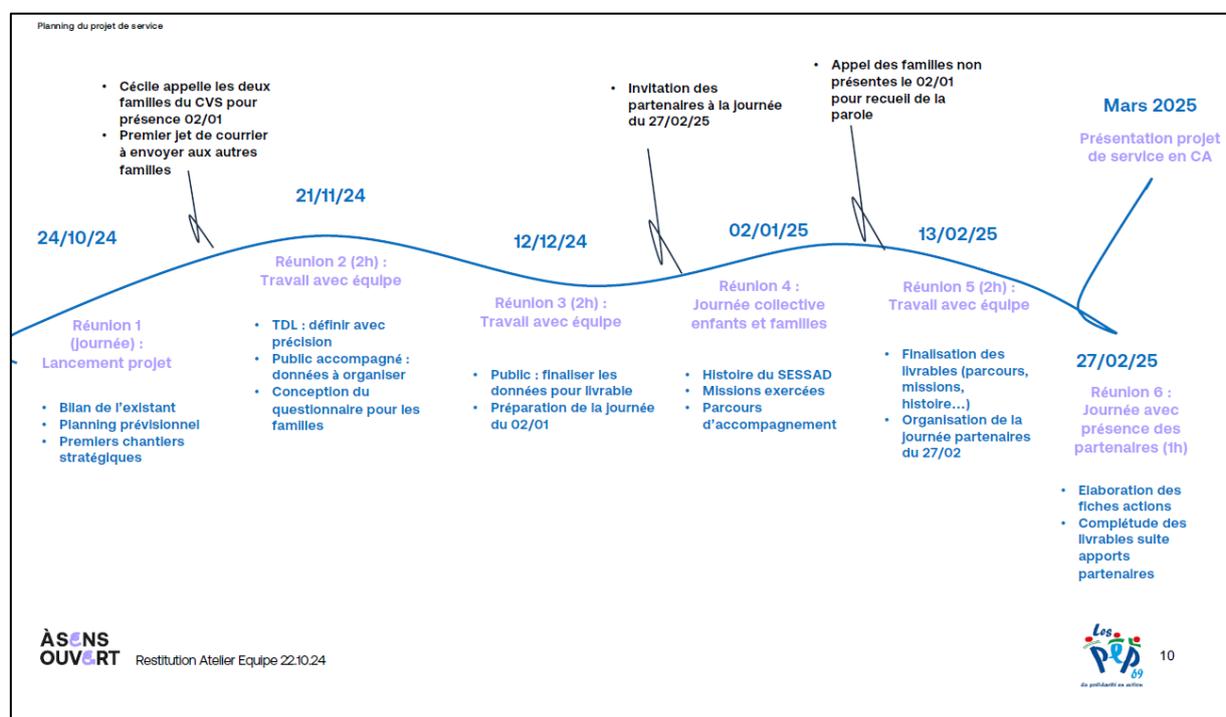
LES PROJETS DE L'ANNEE

PROJET DE SERVICE

Le SESSAD Bossuet a débuté en 2024 la réécriture de son projet de service.

Nous avons souhaité que ces travaux soient resserrés dans le temps. Les réunions sont programmées sur 5 mois entre octobre 2024 et février 2025.

L'équipe a souhaité que ce travail soit conduit rapidement, car dès la rentrée scolaire 2024, les modalités d'accompagnement des enfants ont évolué, ce qui a entraîné de fait une actualisation des missions du service, des modifications dans les objectifs d'accompagnement des professionnels mais aussi de notre organisation. Il était donc sécurisant et souhaitable pour l'équipe que notre nouveau cadre d'intervention soit rapidement défini dans un projet de service.



La méthodologie de réécriture du projet de service a été fixée en octobre et a d'emblée prévu :

- la participation de l'ensemble des professionnels et de la direction,
- une forte implication des familles mais également des enfants,
- le souhait d'aboutir à un document facilement intelligible pour les personnes accompagnées, avec de nombreux schémas, des explications claires, des formats innovants,
- l'implication des partenaires

Pour la mise en œuvre de ce projet, nous avons fait appel au cabinet de conseil A SENS OUVERT. La consultante qui accompagne le SESSAD est également celle qui a travaillé avec le CMPP pour la réécriture de son projet de service, favorisant ainsi la transversalité sur le dispositif Bossuet.

CAA

En 2024, le travail engagé en 2023 autour de la Communication Augmentative Améliorée (CAA) s'est prolongé. Le SESSAD a poursuivi sa participation au groupe de travail sur la CAA porté par l'ERHR (Equipe Relais Handicap Rare). Un café CAA devrait d'ailleurs avoir lieu prochainement dans les locaux du service.

Le SESSAD a emprunté à l'ERHR un logiciel de CAA sur tablette, avec une synthèse vocale. Il a été présenté à l'équipe et testé en séance.

Les orthophonistes ont pris en main et mis en place des outils de CAA high tech, ou no tech, en séance pour soutenir la compréhension et la communication des jeunes accompagnés.

Elles ont étagement présenté à l'ensemble de l'équipe du SESSAD différents outils de CAA et ressources.

L'équipe du SESSAD poursuit sa montée en compétence à ce sujet pour proposer des outils de communication adaptés aux besoins de chacun des jeunes.

TRAVAIL AUTOUR DE LA LISTE D'ATTENTE

Malgré les difficultés à recruter une secrétaire (5 personnes se sont succédées sur le poste), un travail d'assainissement de la liste d'attente du service a pu être conduit.

Des familles inscrites sur liste d'attente de longue date ont été recontactées pour s'assurer qu'elles étaient toujours en attente d'une place. Via trajectoire a été mis à jour concernant l'ensemble des notifications reçues. Un courrier avec plaquette du service a été adressé à l'ensemble des familles disposant d'une notification MDPH en cours de validité, afin de les inviter à nous adresser un dossier de demande d'admission. Une liste d'attente spécifique a été constituée avec les dossiers complets. Les documents transmis par les familles sont stockés de manière sécurisée grâce au dossier unique informatisé (Médiatteam). Des temps réguliers entre la secrétaire médico-sociale et l'adjointe de direction permettent de faire le point sur la liste d'attente, et de réorienter les familles au besoin.

MISE EN ŒUVRE DES FICHES DE LIAISON

2 nouveaux outils ont été construits autour de la scolarité et du partenariat avec les écoles ;

- La fiche d'information scolaire : elle permet le recueil de l'ensemble des informations scolaires en début d'année, à la fois sur des aspects organisationnels (horaires de l'école, salles disponibles pour les séances, nom et coordonnées des enseignants, etc...) et sur des aspects liés à la scolarité des enfants (informations transmises par l'école). Cette fiche est renseignée suite aux rencontres avec les écoles en début d'année scolaire.
- La fiche de liaison : cette fiche est transmise par les professionnelles du SESSAD aux professionnels de l'établissement scolaire, pour faciliter l'accueil et l'accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages et sa vie scolaire. Un double de ce document est remis aux parents de l'enfant.

CREATION D'OUTILS EN LIEN AVEC L'ORTOPHONIE

En 2024, les orthophonistes ont créé différents outils :

- une grille d'entretien avec les enseignants
- une grille d'observation à l'école

Elles ont également construit des supports visuels permettant de synthétiser les concepts centraux dans les troubles du langage et des apprentissages. Ces supports sont utilisés lors des retours de bilan, des entretiens avec les enseignants, réunions avec des professionnels dans le cadre de la fonction ressource du SESSAD Bossuet.

Un classeur a été construit avec l'ensemble des ressources créées ou recensées autour du trouble du langage.

Santé (INS) pour l'ensemble des familles, et a transmis des documents concernant les soins et l'accompagnement sur le dossier médical partagé des enfants, avec l'accord des familles.

SOUTIEN SCOLAIRE

Les familles des jeunes accompagnés sont toutes demandeuses de la mise en œuvre de soutien scolaire pour leur enfant. Dans ce cadre, nous avons développé un partenariat avec l'école d'orthophonie de Lyon, et les universités de Lyon 1 et de l'UCLY. Des étudiants bénévoles interviennent auprès des enfants accompagnés par le SESSAD à raison d'une heure par semaine dans le cadre d'une convention.

Les objectifs spécifiques de ce projet sont :

- Soutien à la scolarité (aide aux devoirs, réviser, apprendre à s'organiser...);
- Création d'une relation (aide à l'apaisement, prise de confiance, se projeter dans l'avenir...);
- Aide au développement d'un environnement familial positif et apaisé autour de la scolarité.

Pour cette année scolaire 2024-2025, 6 enfants bénéficient du soutien scolaire par des étudiants en médecine du centre Laennec à Lyon 7.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

REUNION DU 1ER FEVRIER 2024

Une première réunion était organisée début 2024 autour d'un temps convivial. Les familles ont beaucoup apprécié le témoignage d'une ancienne bénéficiaire du service et de sa maman. L'association parentale Avenir Dysphasie s'est présentée aux familles.



REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2024

Une seconde réunion a eu lieu le 12 septembre 2024. Cette réunion de rentrée a permis de partager des informations concernant le service et sa nouvelle organisation.

La présidente de l'association Avenir Dysphasie a répondu aux questions des familles du SESSAD sur les adaptations de scolarité pour les jeunes porteurs d'un trouble du langage. 10 familles étaient présentes. Un temps était consacré au recueil des préoccupations des familles. Les familles étaient réparties en deux groupes, les parents des enfants les plus jeunes d'un côté, des plus grands de l'autre.

Voici les principaux éléments ressortis de ce temps d'échange, nous permettant de cibler les besoins d'information et d'accompagnement des parents :

Groupe des plus grands :

- Classe ULIS : ressentis d'un décalage entre le discours fait aux parents avant l'entrée en ULIS et la réalité (par exemple : absence de devoirs donc difficile de les aider, gros décalage de niveau, ils gonflent les notes mais du coup entretiennent un certain décalage et au collège les jeunes se retrouvent avec des dossiers "gonflés" mais ne correspondant pas à la réalité)
- Sentiment de culpabilité des parents, isolement des parents (ne se sentent pas compris par leur entourage, pas assez étayé par l'école)
- Question des stages : difficultés à trouver, regards des autres, être confronté au refus lorsqu'ils voient les jeunes
- Question des orientations pour les jeunes, du devenir

Groupe des petits :

- Difficulté à trouver des professionnels libéraux => liste d'attente partagée (Inzee.care)
- Troubles associés aux troubles du langage (attention, concentration...)
- Ecrans : addiction, comment réguler ?
- Quelle place pour les enfants avec troubles du langage dans la société : autonomie, lieu de vie, avenir après l'école...
- Regard des autres sur le handicap : regard de la société sur ces jeunes, influence des jeunes entre eux...
- Depuis l'étranger : quel regard est porté sur le handicap/les difficultés à l'étranger

Une nouvelle réunion des familles aura lieu le 2 janvier 2025 autour du projet de service et de la mise en œuvre d'un CVS ¹⁶au SESSAD.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

LA FONCTION APPUI- RESSOURCE

Le SESSAD Bossuet a conduit en 2024 des actions relevant de la fonction ressource.

Par exemple, l'adjointe de direction, l'éducatrice et une orthophoniste ont rencontré 3 professionnelles du SESSAD de Gerland. Ce service accompagne deux enfants porteurs d'un trouble du langage. Des informations sur les troubles du langage ont été transmises, puis nous avons échangé sur l'accompagnement mis en place auprès de ces deux jeunes filles, et les compensations pouvant être proposées.

De nombreuses rencontres ont eu lieu entre des professionnels du SESSAD et des enseignants, ou AESH pour transmettre de l'information quant aux spécificités du travail auprès de jeunes avec troubles du langage, transmettre des supports visuels et des outils.

Ce travail de ressource a également été conduit en 2024 auprès d'une MECS¹⁷, afin d'aider les éducateurs à comprendre les difficultés d'une jeune ayant un trouble du langage, et de leur proposer des outils permettant à la jeune de mieux se repérer dans son quotidien.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'aide aux devoirs mené par des étudiants bénévoles, le SESSAD exerce également une fonction d'appui-ressource car des informations sur l'accompagnement d'enfants porteurs de troubles du langage sont transmises aux étudiants, futurs orthophonistes, médecins et psychologues.

¹⁶ Conseil de la Vie Sociale

¹⁷ Maison d'Enfants à Caractère Social

LA COORDINATION AUTOUR DES SITUATIONS DES JEUNES ACCOMPAGNES

La coordination avec les partenaires est une mission centrale d'un SESSAD spécialisé dans les troubles du langage. Ces troubles ayant un impact sur divers aspects de la vie de l'enfant – apprentissages, communication, relations sociales – une prise en charge efficace nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs impliqués.

Le SESSAD joue un rôle pivot en assurant une continuité entre les interventions des professionnels de santé, sociaux, les établissements scolaires, et la famille. Cette synergie permet d'adapter les stratégies pédagogiques, d'assurer la cohérence des prises en charge et de favoriser l'inclusion scolaire et sociale de l'enfant.

Ainsi, la coordination avec les partenaires garantit une approche globale et cohérente, essentielle pour accompagner au mieux chaque enfant dans son développement et son épanouissement.

Certains enfants accompagnés par le SESSAD bénéficient également d'un suivi par le service de la protection de l'enfance. Avec l'accord de la famille, un lien est établi entre les deux services afin de présenter notre accompagnement et de partager les informations essentielles.

Cette collaboration étroite favorise une prise en charge complémentaire du jeune. Le partenaire peut être invité à participer à la réunion de projet individuel d'accompagnement, sous réserve de l'accord de la famille. De même, le SESSAD peut être sollicité pour partager des informations sur les soins mis en place et sur l'évolution de la situation du jeune.

Ce travail en réseau permet aussi d'identifier d'éventuelles situations complexes, d'assurer la mise en place des soins nécessaires et d'éviter les doublons entre différentes instances.

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

ESCALE

L'équipe du SESSAD a invité le docteur Sybille Gonzales, cheffe de service adjoint et Elisabeth Artiges, l'une des Enseignantes intervenant dans le service Dysphasies – Dyspraxies et troubles neurodéveloppementaux associées de l'ESCALE (Centre de référence des troubles des apprentissages service de rééducation pédiatrique) le 8 février 2024.

Cette première rencontre a permis à l'équipe du SESSAD d'identifier l'Escale comme un centre de référence auquel il est possible d'adresser des jeunes pour des compléments d'évaluation notamment.

Le savoir-faire en matière d'adaptation pédagogique de l'enseignante auprès d'enfants dans le champ des dys, est également une ressource importante pour poursuivre la montée en compétence de l'équipe sur le versant de la compensation du handicap dans la prise en charge des jeunes présentant des troubles du langage. Cette rencontre a également permis au docteur Gonzales d'identifier le champ d'intervention du SESSAD, notamment pour l'adressage d'enfants jeunes à partir de 3 ans, qui sont beaucoup orientés auprès de l'ESCALE pour diagnostic, mais très peu orientés vers le SESSAD ensuite.

CETESLA-VINATIER

Le CETESLA : Centre d'Evaluation spécialisé dans les Troubles du Langage, des Apprentissages et de l'Attention est situé à Bron et dépend du service du Vinatier.

L'Unité CETESLA est une unité dite de "niveau 3" évaluant des situations cliniques de troubles du neurodéveloppement complexes ou résistants à une première ligne de prise en charge. Elle est sollicitée pour des situations complexes d'enfants et d'adolescents susceptibles de présenter

- Des troubles des apprentissages, du langage et de l'attention complexes (ou trouble multi-dys), et déjà suivis par un professionnel de seconde ligne de soins.
- Un trouble spécifique du langage, des apprentissages et de l'attention (TSLA) résistant à une prise en charge de première intention, mise en place depuis plus de 6 mois.
- Une suspicion de trouble développemental du langage oral dans un contexte de bilinguisme avec des difficultés d'évaluation.

L'orthophoniste du SESSAD travaille à mi-temps dans cette unité, ce qui facilitera à terme les échanges et collaborations.

ASSOCIATION LA COURTE ECHELLE

Une rencontre entre la direction du SESSAD et le président de l'association La Courte Echelle s'est faite en février 2024, afin de présenter le SESSAD, ses missions, le profil des jeunes accompagnés. Le SESSAD a besoin d'être visible et identifié comme un acteur du territoire, pour pouvoir développer sa fonction ressource notamment. A ce titre, il sera nécessaire de formaliser des collaborations avec La courte échelle.

L'éducatrice a participé à un forum sur la défense du droit à la scolarisation organisée par L'association la Courte Echelle, à l'espace citoyen à la mairie du 8^{ème}. Le thème était « **Échanges et débats autour de l'accès à la scolarisation pour les enfants en situation de handicap, des possibilités de recours et des acteurs à mobiliser** ». Il y avait un médiateur de l'éducation nationale, un avocat à la cour et une déléguée du défenseur des droits.

ASSOCIATION AVENIR DYSPHASIE

Adhésion du SESSAD

Le SESSAD a adhéré à l'association Avenir Dysphasie comme membre actif.

Cette adhésion du SESSAD permet une adhésion passive de fait pour les familles accompagnées par le SESSAD.

L'adhésion du SESSAD permet :

- l'accès aux informations transmises par Avenir dysphasie via leur mailing liste : conférences, journées thématiques, liens utiles, ...
- Ces informations sont transmises au SESSAD qui les transfère aux familles accompagnées.
- La participation du SESSAD au CA de l'association Avenir Dysphasie
- La co-construction de projets en commun

Adhésion directe des familles du SESSAD

L'adhésion directe des familles à l'association Avenir Dysphasie doit être encouragée par le SESSAD, adhérer permet d'être membre actif et permet de bénéficier :

- D'échanges, de conseils (orientation scolaire, dossier MDPH, aide aux entretiens d'embauches/de stage, intervention/sensibilisation dans les écoles, les lieux de stage, de loisir, liens avec l'école, conseils et préconisations d'adaptation pour la scolarité, demande de MPA, aide à l'obtention des droits, ...), gestion de la charge émotionnelle liée au vécu du handicap, orientation vers des professionnels compétents en libéral,...
- De rencontres : rencontres avec des adultes dysphasiques, participation aux cafés des parents mensuels, ateliers/animation entre enfants, échanges pour les adolescents sur un groupe WhatsApp, sorties familiales (les sorties peuvent avoir un coût limité car l'association prend en charge une bonne partie des frais. Pour les familles précaires, une demande de participation solidaire peut être faite).
- Accès à Bookin : bibliothèque de livres scolaires et de lecture en PDF qui sont transmis à la famille qui en fait la demande avec le numéro d'ISBN9. L'enfant peut écrire sur le PDF à partir de son ordinateur. Ouvert à tout type de handicap. L'abonnement à Bookin est à 30 euros pour Avenir Dysphasie, gratuit pour les familles
- Accès à la plateforme Cortex : MultiMedia, films et podcasts, ... L'abonnement est de 120 euros pour Avenir Dysphasie, gratuit pour les familles.
- Prêt de matériel de MPA dans l'attente de dotation (réglettes scanner, ordinateurs,)

Ainsi en 2024, le SESSAD BOSSUET a régulièrement participé au Conseil d'administration de l'association Avenir Dysphasie.

L'association était présente à 2 événements du SESSAD organisée pour les familles.

Enfin nous avons pu orienter 2 familles vers Avenir Dysphasie pour des besoins d'accompagnement.

Nous avons également participé à la **Journée des Dys** de manière conjointe avec l'association Avenir Dysphasie. C'était le 18^{ème} salon. L'évènement s'est déroulé un samedi, à l'hôtel de région.

Le SESSAD y partageait un stand avec l'association Avenir Dysphasie. L'objectif était de renseigner les personnes sur les troubles du langage oral. L'éducatrice a pu également représenter le SESSAD Bossuet, expliquer son rôle, ses missions et le travail en équipe pluridisciplinaire.

Lors de cette journée l'éducatrice a pu rencontrer et échanger avec différentes associations.

EPNAK

L'éducatrice a pu se rendre à un temps de réunion d'information collective. Elle était à destination des usagers et des professionnels. Ces réunions d'informations collectives permettent de prendre connaissance des prestations proposées par l'EPNAK ESRP Lyon et les conditions d'accès. Ces réunions ont lieu 1 fois par mois, un mardi ou un mercredi de 14h00 à 16h30.

ATOUTDYS

Lors de la journée des Dys, une première rencontre a eu lieu avec l'association Atout Dys. Cette association est intéressée de pouvoir collaborer avec le SESSAD. Le jour de la rencontre il y avait à disposition sur leur stand des jeux et livres, que l'éducatrice a pu ramener au SESSAD. En 2025, une rencontre sera organisée au premier trimestre pour échanger sur les modalités de partenariat entre le SESSAD Bossuet et cette organisation.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET DE SERVICE

La conduite du travail sur l'actualisation du projet de service est décrite plus haut, dans la partie « les projets de l'année ».

Les axes stratégiques du futur projet de service apparaissent dans la partie « les principaux axes du projet ».

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

LA DEMARCHE DE MISE EN OEUVRE DU PIA

En 2024, l'ensemble de la démarche d'accompagnement par le SESSAD Bossuet, de l'admission à la fin d'accompagnement, a été retravaillée par l'équipe et présentée sous forme de schéma.

Processus de mise en œuvre du Projet individualisé d'accompagnement d'un jeune au SESSAD Bossuet



LE DIPEC ET LE PIA

Une fois par an, le SESSAD organise la réunion de PIA pour les enfants du SESSAD. En amont :

- la coordinatrice de projet rencontre les familles afin de recueillir leurs observations, faire émerger les attentes
- Elle rencontre également l'enfant ou l'adolescent, s'il est d'accord, pour recueillir ses attentes.
- Les professionnels se réunissent lors de la réunion d'harmonisation afin de s'exprimer sur le travail effectué auprès de l'enfant. Elle se fait en présence du professionnel concerné par l'accompagnement. Le SESSAD invite également les partenaires libéraux afin d'échanger ensemble sur les prestations mises en œuvre par chacun, le lien avec l'enfant et sa famille, les préconisations, etc.

La réunion de PIA est alors programmée en présence des parents, de l'éducatrice (qui est coordinatrice du projet du jeune), et de l'adjointe de direction pour les nouveaux arrivés au SESSAD, ou lorsque la situation est complexe.

À la fin de cette réunion, où tous les protagonistes ont pu s'exprimer et décider d'un commun accord des objectifs et moyens à mettre en place pour le jeune, l'éducatrice rédige le PIA. Une lecture est faite par l'adjointe de direction, qui valide l'écrit. Il est ensuite soumis à la famille.

Les familles sont alors invitées à signer un avenant au Document Individuel de prise en charge (DIPEC) ainsi que le PIA. Le document est ensuite scanné dans le dossier de l'enfant. Il est également transmis sur l'Espace Numérique de Santé des jeunes.

En 2024, la trame du projet individuel d'accompagnement a été retravaillée avec l'équipe, ainsi qu'un document de recueil préalable des informations auprès des professionnels.

LA PLAQUETTE

La plaquette du SESSAD a été réécrite, afin d'actualiser son contenu aux nouvelles modalités d'accompagnement par le service.

L'EQUIPE DU SESSAD
L'équipe qui vous accueille est pluridisciplinaire et composée de :

- 1 Educatrice spécialisée
- 2 Orthophonistes
- 1 Psychomotricienne
- 1 Neuropsychologue
- 1 secrétaire

Cette équipe exerce sous la responsabilité :

- De la Directrice : Mme Carole MALET
- De l'Adjointe de direction : Mme Cécile GAUTIER

INFORMATIONS PRATIQUES
Financement : pris en charge par la Sécurité Sociale (attestation de sécurité sociale à apporter lors du premier rendez-vous ainsi qu'un justificatif d'identité de l'enfant)
Ouverture du secrétariat : les lundis après-midi, mardis journée et jeudis journée
Transports en commun : Metro A Masséna

ACCES
[Map showing location in Lyon]

CONTACT
Adresse : 54 Rue Bossuet
69006 LYON
Tél. : 04 72 83 00 72
Mail: seessad-bossuet@lespep69.org
www.lespep69.org

dispositif Bossuet SESSAD

SESSAD BOSSUET
SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE BOSSUET

AGREMENT
• Le SESSAD Bossuet a un agrément de 15 places.
• Pour enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans porteurs de troubles complexes et spécifiques du langage (dysphasie)
• Il s'adresse aux enfants pour lesquels un accompagnement par des professionnels libéraux s'avère insuffisant au regard des besoins de l'enfant et des conséquences scolaires qui peuvent en découler.
• Le SESSAD intervient sur les communes de la métropole de Lyon.

SOINS ET ACCOMPAGNEMENT
• Le SESSAD intervient auprès de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement habituel. Il apporte l'accompagnement et les soins nécessaires à son développement pour favoriser l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle à venir.
• L'accompagnement s'articule autour d'un projet individualisé d'accompagnement. Actualisé tous les ans, ce projet permet de déterminer, avec les parents et le jeune, les objectifs de l'intervention du SESSAD.
• Le SESSAD apporte aide et soutien auprès de la famille et de l'entourage de l'enfant.
• Nos interventions peuvent se dérouler à l'école, à domicile, au SESSAD ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant.
• Le SESSAD propose notamment : des accompagnements individuels en orthophonie, en psychomotricité, en psychothérapie, la coordination et les échanges réguliers avec l'école sur les besoins et aménagements pédagogiques, un soutien éducatif, un accompagnement à l'autonomie de l'enfant, des activités de groupe, des propositions de compensation en lien avec les difficultés de l'enfant, la mise en lien avec des organismes de répit, etc.

ACCUEIL ET EVALUATION DE LA DEMANDE
• Une notification d'orientation MDPH vers le SESSAD est nécessaire.
• Les étapes de l'admission :
- contact avec le service (par téléphone ou mail)
- envoi du dossier de demande d'admission
- inscription sur la liste d'attente ou réorientation
- lorsqu'une place va se libérer, un RDV de préadmission est proposé pour présenter le service et évaluer plus précisément les besoins du jeune.
- Si la commission d'admission décide que le SESSAD peut répondre aux besoins du jeune, un RDV est proposé pour la signature d'un contrat personnalisé d'accompagnement.
• L'accord et l'engagement des deux parents ou des personnes détentrices de l'autorité parentale est nécessaire pour que le suivi puisse être mis en place.

PARTENAIRES EXTERIEURS
Avec l'accord de la famille, l'équipe du SESSAD peut être amenée à se mettre en lien avec d'autres professionnels concernés par le développement de l'enfant (soignants en libéral ou à l'hôpital, personnels de l'éducation nationale, etc.), dans le cadre du secret professionnel partagé.

CADRE LEGAL
Sur le plan légal, notre travail est encadré par la Loi du 2 janvier 2002.
L'enregistrement de données nominatives dans le cadre de documents administratifs associés à la réalisation du soin et la prise en compte d'un handicap a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).
La prise en charge suppose un engagement réciproque et un respect mutuel entre parents et professionnels.

AUTRES AUTORISATIONS

D'autres documents ont été rédigés, comme par exemple :

- un document de recueil du droit à l'image
- un document de recueil du consentement au partage d'information
- un document d'autorisation pour le transport des enfants dans le véhicule de service.
- un document de renseignement administratif

L'ensemble de ces documents sont envoyés aux familles en début d'année scolaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENT - LISTE D'ATTENTE

Une fiche de renseignement administratif a été construite pour les familles en liste d'attente du SESSAD Bossuet. Lorsqu'une notification arrive sur Via Trajectoire, la secrétaire du SESSAD adresse un courrier à la famille, avec la plaquette du service et cette fiche de renseignement à compléter.

Le courrier indique à la famille les autres documents à nous renvoyer (documents médicaux, gevasco, compte rendu orthophonique etc.)

L'ORGANISATION INTERNE

LES REUNIONS

Depuis septembre 2024, les réunions se concentrent le jeudi, un planning est élaboré pour l'ensemble de l'année scolaire et les réunions se répartissent ainsi :

Semaine 1	13h15-13h45	Point enfant
	13h45-15h15	Supervision
Semaine 2	13h30-14h	Point enfant
	14h-14h30	Harmonisation
	14h30-15h	Harmonisation
Semaine 3	13h30- 15h	Réunion institutionnelle
Semaine 4	13h30-14h	Point enfant
	14h-14h30	Harmonisation
	14h30-15h	Harmonisation

Le point enfant :

Cette réunion dure 30 minutes et a lieu 3 semaines sur 4, avec les professionnelles de l'équipe médicosociale et l'adjoite de direction. Elle permet d'échanger sur toute actualité concernant les jeunes : par exemple retour d'une ESS, retour d'une réunion de PIA avec une famille, information concernant l'organisation d'une réunion avec les partenaires, échange concernant un jeune (en dehors de la préparation de sa réunion de PIA)

Supervision

Une fois par mois, la réunion de supervision dure 1h30 avec l'ensemble de l'équipe médicosociale et est animée par une professionnelle externe. La supervision soutient les professionnels en leur offrant un espace d'échange et de réflexion sur leurs pratiques. Elle permet d'améliorer l'accompagnement des jeunes, de prévenir l'épuisement des équipes et de renforcer la cohésion. En analysant les situations complexes, elle favorise des stratégies d'accompagnement adaptées.

La réunion d'harmonisation

Une réunion dure 30 minutes avec les professionnelles qui interviennent dans l'accompagnement d'un enfant et l'adjoite de direction. Une réunion d'harmonisation a lieu par an et par enfant, donc une vingtaine dans l'année scolaire.

Durant la période où des réunions de Projets individualisés d'accompagnement avec les familles ont lieu (janvier-juin) ; les réunions d'harmonisation préalables permettent de préparer le PIA. Les partenaires libéraux peuvent y participer (généralement en visio-conférence). Chaque professionnelle apporte son regard sur la situation, explique ce qui est travaillé en séance et évoque des propositions d'objectifs d'accompagnement qui peuvent être transversaux. Toutefois, les objectifs définitifs ne seront construits qu'au moment de la réunion de PIA en présence de la famille et de l'enfant.

La réunion institutionnelle :

Elle a lieu environ une fois par mois et dure 1h30. Animée par l'adjoite de direction en présence de la secrétaire et de l'ensemble de l'équipe médicosociale. Cette réunion permet d'évoquer des questions d'ordre institutionnel ; d'échanger sur les partenariats, mais également de travailler en équipe à la construction d'outils d'accompagnement ou de règles de fonctionnement du SESSAD. Ce travail a été très important en 2024 dans un contexte où des changements structurels quant aux missions et au fonctionnement ont été conduits. Ces réunions permettent aussi aux professionnels d'échanger sur les outils créés par certains professionnels pour l'accompagnement des enfants, de partager les compétences de chacun : par exemple en octobre les orthophonistes ont présentés les outils de communication alternative augmentée lors d'une réunion institutionnelle. La directrice de dispositif peut participer ponctuellement à cette réunion en fonction de l'ordre du jour et d'informations associatives à transmettre.

Réunion dispositif Bossuet

Très ponctuellement, les professionnelles du SESSAD sont invitées à participer à des réunions communes avec le CMPP, lorsque des points à l'ordre du jour concernent l'ensemble du dispositif. Comme le bénévolat par exemple.

Répartition des temps de réunion par rapport au temps de travail des professionnelles

Compte tenu de l'organisation précisée ci-dessus- en moyenne, les professionnelles passent 1h37 minutes en réunion chaque semaine si nous considérons qu'elles peuvent être amenées à participer aux réunions d'harmonisation. .

Ce qui représente :

- 15,4% du temps de travail pour une orthophoniste et une psychomotricienne qui travaillent à 0,3 ETP,
- 11,6% pour la neuropsychologue à 0,4 ETP
- 9,2% pour l'autre orthophoniste qui travaille à 0,5 ETP-
- et 4,6% du temps de travail de l'éducatrice à temps plein

NB : ces chiffres sont surévalués pour l'ensemble des professionnelles à temps partiel car en réalité elles ne participent pas à l'ensemble des réunions d'harmonisation. En effet elles participent seulement aux réunions des enfants qu'elles accompagnent, ou parfois des enfants pour lesquels elles assurent une coordination avec un professionnel libéral.

LA DEMARCHE QUALITE

LA DEMARCHE CONTINUE D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU :

En 2024, la nouvelle direction s'est attelée à revoir de nombreuses procédures, plaquettes, fiches de recueil, trames de documents à remplir etc. De manière plus ou moins participative avec l'ensemble de l'équipe en fonction du besoin d'appropriation de l'outil par les professionnelles.

L'embauche d'un chargé de mission qualité associatif en mars 2024 aide les services à impulser une dynamique de travail autour de la qualité du service rendu en nous apportant une méthodologie de travail. L'équipe du SESSAD sera mobilisée sur ces questions. La démarche qualité devra être intégrée dans la réalisation du projet de service, les deux sujets pouvant se nourrir l'un de l'autre. Un travail plus formel d'auto-évaluation via l'outil Ageval (au minimum sur les 18 critères impératifs) s'appuyant sur le référentiel de l'HAS11, devra être conduit en prévision de l'évaluation externe.

PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉVALUATIONS

L'échéance de la prochaine évaluation externe est fixée au 2ème semestre 2027 pour le SESSAD.

DÉMARCHE RGPD¹⁸

Un comité de pilotage associatif met en œuvre l'ensemble des modifications de nos pratiques autour du traitement des données personnelles, dans le respect de la RGPD au sein de l'association, en lien avec un DPO externe (société COSIPE). Le responsable SI de l'association participe à ces travaux.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Le SESSAD s'appuie sur une fiche récapitulative transmise par le chargé de mission associatif sur la question des événements indésirables ainsi que sur la charte d'incitation au signalement des EI¹⁹ proposée par l'ARS²⁰. Une procédure interne devra être travaillée avec l'équipe pour intégrer cette démarche de façon plus rigoureuse dans les pratiques des professionnels dans le cadre de la démarche qualité.

ACTIVITÉ CONTRACTUALISÉE CPOM 2024-2028

Le tableau ci-dessous précise les attendus d'activité dans le cadre du nouveau CPOM²¹ 2024-2028.

ACTIVITE contractualisée CPOM										
EVOLUTION OFFRE		DONNEES DE CARACTERISATION				CALCUL DE L'ACTIVITE CIBLE MINIMALE				
[1]		[2]		[3]	[4]	[5]	[6]			
Dernière Capacité installée ("équivalent places" pour PCPE)	Evolution de l'offre actée au CPOM	Date installation prévisionnelle des places	Nombre jours ouverture au public / an	semaines ouverture 1 sem = 5j (sauf pour ESMS ouverts 365 j/an)	Taux Occupation minimal	File active (taux)	en journées (av TO à 90%)	en Nbre de personnes bénéficiant de la modalité	en Nbre d'actes ou d'heures à réaliser (av TO à 90%)	Interprétation / clés de lecture des cibles
15	15		210	42	90%	1,2	2 835	18		file active fixée à 1.2 au regard de l'intensité de la prise en charge
15	15			0	90%		0	0	0	
15	15						2 835	18	0	

Voir paragraphe « ACTIVITE » pour le détail de l'activité du SESSAD au regard des objectifs du CPOM.

¹⁸ Règlement Général de Protection des Données

¹⁹ EI : événements indésirables

²⁰ ARS : agence régionale de santé

²¹ CPOM : contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens

OBJECTIFS CONTRACTUALISES CPOM 2024-2028

Comme plusieurs ESMS²² des PEP 69/ML, le SESSAD Bossuet devra viser les objectifs suivants, contractualisés dans le nouveau CPOM :

- **Objectif 1.1 : Prévenir la chronicisation de l'accompagnement**

Depuis la reprise du dispositif Bossuet par les PEP 69/ML en 2023, des actions ont été mises en œuvre afin de prévenir la chronicisation de l'accompagnement :

- Mise en œuvre de fins d'accompagnement pour des jeunes qui étaient accompagnés de longue date. 6 jeunes sortis en juillet 2023, 2 jeunes sortis en 2024, 4 fins d'accompagnement prévues en 2025
- Définition d'objectifs d'accompagnement plus précis avec les familles et les enfants, dans le cadre du PIA mais également dans la mise en œuvre des soins
- Dès le RDV de préadmission, les familles sont informées que l'accompagnement par le SESSAD est lié aux besoins et aux prestations qui peuvent être proposées à l'enfant. Il est formulé que l'accompagnement ne se poursuivra pas sur la durée de l'agrément du service (20 ans) et qu'une sortie peut être proposée avant la fin de la notification MDPH si l'enfant n'en a plus besoin ou si le plateau technique n'est plus adapté aux besoins du jeune.
- Renforcement des partenariats- notamment auprès des assistantes sociales de la métropole.
- **Objectif 1.2 : Favoriser la mise en œuvre de la pair-aidance pour permettre à la personne d'être pair-aidante dans l'exercice de la citoyenneté :**
 - En 2024, à deux reprises, des jeunes qui ne sont plus accompagnés par le service sont venus témoigner, une fois auprès des jeunes, une fois auprès des parents. Lors de la rencontre avec les parents, une maman d'une jeune sortie du SESSAD a également témoigné.
 - Lors des rencontres entre parents qui ont eu lieu, des temps d'échange ont systématiquement été organisés entre les parents pour favoriser la pair-émulation, le partage d'expérience.
 - Lors des fins d'accompagnement, la possibilité de se positionner comme pair-aidant est évoqué avec les familles. Certaines nous ont déjà fait savoir qu'elles étaient d'accord pour, a minima, venir témoigner du parcours de leur enfant devenu plus autonome, auprès de familles avec des enfants plus jeunes.
 - La pair-aidance entre jeunes est également favorisée au moyen des activités collectives proposées par le SESSAD. Certaines mixtes des enfants plus jeunes avec des plus grands, afin de proposer un terrain propice au partage d'expérience.
 - le lien avec l'association de parents Avenir Dysphasie, permet également aux familles du SESSAD Bossuet de profiter du savoir expérientiel d'autres familles en les invitant à organiser aux événements proposés par cette association, notamment les cafés des parents.
- **Objectif 1.6 : Intégrer des offres répit et relais**
 - Cet axe doit être développé dans le projet de service du SESSAD. Notamment dans l'idée de renforcer les partenariats avec des offres existantes.
- **Objectif 1.9 : Développer l'accessibilité, agir sur l'environnement par des interventions ressources**
- **Objectif 1.10 : Développer le transfert de compétences de nos structures auprès des publics externes**
 - Le développement de l'accessibilité a notamment été travaillé au regard de la diffusion d'information sur la Communication alternative et améliorée, et à la mise en œuvre de supports plus épurés pour les enfants et leurs parents, l'utilisation de pictogrammes etc.
 - La fonction ressource du SESSAD est mise en œuvre grâce au développement du partenariat. (voir chapitre qui y est consacré)
 - Le SESSAD poursuit ses actions visant à se faire connaître, et en particulier en communiquant sur sa spécificité autour des troubles du langage.
- **Objectif 2.1 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs tout en améliorant les pratiques professionnelles**
 - La gestion des risques individuels et collectifs doit être davantage structurée au SESSAD Bossuet, grâce notamment à la structuration de la démarche qualité, à la mise à jour du DUERP.
 - En 2024 les professionnels ont pu bénéficier de plusieurs formations permettant d'améliorer les pratiques professionnels (voir chapitre sur la formation professionnelle).

²² ESMS : établissements et services sociaux et médico-sociaux

- **Objectif 2.5 : Renforcer la démarche qualité interne**
 - Recrutement d'un responsable qualité au siège des PEP 69
 - élaboration de nouvelles procédures et notes
 - un travail est à effectuer sur l'arborescence
- **Objectif 2.6 : Renforcer le fonctionnement des instances de participation (CVS, groupes de parole, etc...)**
 - mise en place de plusieurs réunions où l'ensemble des familles ont été conviées pour les inviter à s'exprimer sur leurs attentes, leurs satisfactions et insatisfactions
- **Objectif 3.2 : Développer une politique des ressources humaines adaptée**
 - une démarche QVCT a été initiée au niveau associatif
 - L'équipe de professionnelles du SESSAD en fonction au 31/12/2024 est en accord avec les objectifs du nouveau projet de service.
 - le management est participatif et reconnu comme bienveillant
 - les professionnelles participent à l'élaboration de leur cadre d'intervention ainsi qu'aux outils. Elles ont une autonomie dans leur travail qu'elles apprécient.
 - **Objectif 3.3 : Améliorer l'efficacité des ESMS**
 - le SESSAD respecte le taux contractualisé d'occupation (et va même au-delà)
- **Objectif 3.5 : Identifier les prestations délivrées par l'OG en termes de pilotage et de fonctions support**
 - un travail a été conduit en 2024 sur l'organigramme et les fonctions occupées au siège, ainsi que par les directeurs de dispositifs et adjoints de direction.
- **Objectif 4.1 : Mettre en œuvre la réponse accompagnée pour tous, afin d'éviter les ruptures de parcours**
 - le SESSAD a renseigné Via trajectoire PH concernant les missions de la structure, et met à jour régulièrement via trajectoire en fonction des notifications reçues.
 - le SESSAD a un projet d'extension de place qui permettrait de mieux répondre aux jeunes porteurs de troubles du langage sur l'ensemble du territoire
- **Objectif 4.3 : Développer le partenariat**
 - plusieurs rencontres partenariales ont eu lieu en 2024 et ce travail se poursuit en 2025 afin de se faire connaître, être ressource pour le territoire, mais également assurer une coordination de qualité pour les jeunes accompagnés par le SESSAD et pour prévoir des relais.
- **Objectif 4.4 : Renforcer les fonctions ressources expertes régionales**

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

CONTROLES SESSAD BOSSUET 54 rue Bossuet	DATE dernière intervention	Entreprise intervenante
Extincteurs/BAES	15/02/2024	BSI Extincteurs
Vérification alarme incendie	15/02/2024	BSI Extincteurs
Installations électriques	07/03/2025	DEKRA

MISE EN CONFORMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Une étude de mise en conformité et accessibilité des locaux du SESSAD, 54 rue Bossuet a été mise en œuvre au deuxième semestre 2023 par une société extérieure.

Une notice de sécurité et une notice d'accessibilité ont été transmises au service d'urbanisme de la mairie de Lyon 6^{ème}.

Il s'agit notamment de créer un WC accessible en effectuant des travaux sur le sanitaire existant, de mettre aux normes la sécurité incendie (intervention faite), et de modifier l'accès du service pour un accès facilité aux personnes en fauteuil.

Les travaux seront effectués en février 2025

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

POSTES - SESSAD BOSSUET	ETP Budgété	ETP réel au 31/12/2024	Personnes physiques
Psychologue- neuropsychologue	0,35	0,4	1
Psychomotricien	0,3	0,3	1
Orthophoniste	0,8	0,8	2
Total paramédical	1,45	1,5	4
Directeur niveau 1	0,05	0,05	1
Adjoint de direction	0,1	0,1	1
Secrétaire médico-sociale- Technicien qualifié	0,4	0,5	1
Comptable	0,05	0,05	1
Total Direction/Administration	0,6	0,7	4
Educateur spécialisé	1	1	1
Socio-éducatif	1	1	1
Médecin psychiatre	0,15	0	0
Médecin	0,15	0	0
Total ETP	3,2	3,2	9

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Départ 2024	service	CDI/CDD	Date d'embauche	date de départ	Modalité
Secrétaire	CMPP/ SESSAD	CDI	08/01/2024	17/01/2024	fin de période d'essai (initiative employeur)
Secrétaire	CMPP/ SESSAD	CDI	19/02/2024	20/02/2024	fin de période d'essai (initiative salariée)
Psychomotricienne	CMPP/ SESSAD	CDI	06/09/2012	29/02/2024	
Secrétaire	CMPP/ SESSAD	CDI	11/03/2024	14/03/2024	fin de période d'essai (initiative salariée)
Secrétaire	CMPP/ SESSAD	CDI	25/03/2024	25/03/2024	fin de période d'essai (initiative employeur)
Orthophoniste	SESSAD	CDI	15/02/2024	05/07/2024	démission
Pédopsychiatre	SESSAD	CDI	01/09/2020	31/08/2024	démission
Psychologue	SESSAD	CDI	06/02/2023	15/11/2024	démission

Adjointe de direction	SESSAD	CDD	14/10/2024	20/12/2024	fin de contrat de remplacement arrêt maladie
Adjointe de direction	CMPP/ SESSAD	CDI	08/01/2024		
Neuro-psychologue	SESSAD	CDI	16/12/2024		
Orthophoniste	SESSAD	CDI	26/08/2024		
psychomotricienne	SESSAD	CDI	29/03/2024		
Secrétaire	SESSAD	CDI	03/10/2024		

En 2024, plusieurs professionnels ont quitté leur poste au SESSAD Bossuet.

Le dispositif Bossuet (SESSAD et CMPP) a rencontré d'importantes difficultés pour le recrutement d'une secrétaire médicosociale. Le poste était historiquement un poste partagé entre le SESSAD et le CMPP. Toutefois il a été difficile de trouver des candidats ayant les compétences requises pour le poste (gestion d'accueil téléphonique et physique, courrier, tableaux de suivis administratifs, tenue du dossier Médiatteam). Afin de rendre ce poste plus attractif, il a été décidé d'ouvrir un poste à temps plein au CMPP, et un autre poste au SESSAD (augmentation du temps de travail de 0,4 ETP à 0,5 ETP afin de le rendre plus attractif). Ainsi une nouvelle secrétaire a pu être recrutée en octobre 2024.

Une psychomotricienne a démissionné en février 2024, et a été remplacée en mars.

Une orthophoniste a été recrutée en février, avant de démissionner quelque mois plus tard pour un projet de bénévolat international. Elle a pu être remplacée rapidement par une orthophoniste nouvellement diplômée qui a pris ses fonctions dès la rentrée de septembre.

La psychologue a quitté ses fonctions en novembre. Nous avons fait le choix de recruter une neuropsychologue sur ce poste, la professionnelle est arrivée en décembre. Etant également formée aux thérapies comportementales et cognitives, la praticienne est en capacité de réaliser les bilans neuropsychologiques des enfants, d'effectuer des remédiations cognitives, mais aussi d'évaluer les besoins psychologiques des enfants et de réaliser des accompagnements sur les lieux de scolarité. Le poste a connu une légère augmentation du temps de travail (0,35 ETP à 0,4)

Enfin la pédopsychiatre a quitté ses fonctions au SESSAD en août. Elle n'a pas été remplacée.

ACCUEIL DE STAGE

En 2024, le SESSAD BOSSUET a accueilli une stagiaire éducatrice spécialisée, du 19 février au 12 juillet 2024, puis du 16 septembre 2024 au 18 avril 2025.

ACTIONS DE FORMATION

En 2024, les professionnelles du SESSAD ont pu bénéficier d'actions de formation, via le plan de développement des compétences associatif, mais également d'actions de formation ou de participation à des journées de congrès sur le budget du service.

- Participation à la conférence à Lyon de Yann Le Bossé sur « développer le pouvoir d'agir », suivie par l'éducatrice spécialisée
- Participation à 2 journées d'atelier de Yann Le Bossé sur « le pouvoir d'agir » par l'éducatrice spécialisée
- Formation sur 2 jours « initiation au développement de l'autodétermination des personnes en situation de handicap », par l'éducatrice spécialisée et l'orthophoniste
- Formation « Approche théorique et conceptuelle autour de la santé sexuelle des personnes en situation de handicap » organisée par ADPEP Formation. Formation suivie par l'éducatrice spécialisée
- formation psychoéducation brève - programme BREF / 1 journée (5 mars 2024), suivies par l'orthophoniste et la psychomotricienne

- congrès de la SOFTAL : TDL et troubles des apprentissages - bâtir un partenariat solide et performant / 1 journée (3 juin 2024) suivi par la pédopsychiatre, la psychologue, la directrice de dispositif et l'adjointe de direction
- TSA et habiletés sociales (OPCO santé) / 3 jours (16 et 17 mai 2024, 20 juin 2024), suivie par l'orthophoniste
- 1ère Journée Régionale des Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation- des équipes au service des acteurs de l'école ? Parlons-en ensemble. 1 journée le 21 octobre 2024. Suivie par l'adjointe de direction
- « Manager dans une organisation favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées" 2 jours octobre 2024, formation suivie par l'adjointe de direction et la directrice de dispositif
- Conférence en distanciel, Le cadre juridique pour la pratique clinique et l'exercice professionnel des psycho et psychothérapeutes- Psychologue

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2025

Projet de service

Les dernières réunions autour du projet de service auront lieu en janvier-février 2025. Avec un temps nécessaire pour la rédaction du projet, l'élaboration du plan d'action et la validation par les instances associatives, le nouveau projet de service 2025-2030 devrait être adressé à l'ARS courant juin 2025.

Clarification du cadre d'intervention

L'équipe ayant été entièrement renouvelée ces deux dernières années, et le fonctionnement du SESSAD revu (interventions majoritairement vers le milieu ordinaire), il sera nécessaire de consacrer du temps à l'élaboration du cadre d'intervention par la rédaction de procédures et notes de service. Il s'agit de répondre à des questions pratiques, comme par exemple quelles sont les possibilités d'interventions à domicile si les parents sont absents, quelle conduite à tenir en cas de demande de report de RDV etc. Toutes ces règles permettront d'alimenter le règlement de fonctionnement du SESSAD mais également d'offrir un cadre d'intervention sécurisant pour les professionnelles, qui en intervenant à l'école ou à domicile, font face à de nombreux imprévus.

L'autodétermination des personnes accompagnées

L'ensemble des professionnelles de l'équipe auront été formées à l'autodétermination à l'issue du premier semestre 2025. Il s'agira ensuite de veiller à la mise en pratique au travers des accompagnements proposés. Par exemple en veillant à la place donnée à la parole du jeune et de sa famille lors des réunions de PIA, à la manière dont nous permettons aux jeunes accompagnés de fixer eux mêmes les objectifs des séances, en favorisant la pair-aidance, entre jeunes accompagnés mais également entre les parents.

Des objectifs d'accompagnement plus spécifiques

Un travail devra également être conduit sur la manière dont des objectifs d'accompagnement plus précis seront établis avec les jeunes. En utilisant par exemple la méthode SMART pour des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Nous rechercherons ainsi à impliquer davantage les enfants dans la définition de leur objectif, et ainsi travailler leur motivation par rapport aux soins et aux accompagnements ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs difficultés. Ce travail permettra également de limiter les soins au long cours en travaillant par objectif et en favorisant ainsi la « rotation » des suivis parmi les jeunes accompagnés par le service.

La spécialisation sur les troubles du langage

Nous souhaitons maintenir et développer la spécificité du service autour des troubles du langage et de la communication. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'ensemble des professionnelles dispose d'un socle commun de connaissance sur les troubles du langage, afin que cette dimension puisse être portée par tous, et que le service puisse jouer pleinement son rôle de d'appui ressource auprès des partenaires.

Extension de places

Enfin, nous souhaiterions en 2025 obtenir une extension de place du service. Ce projet nous semble s'inscrire parfaitement dans les politiques publiques actuelles relatives au développement de nouvelles solutions sur le territoire. L'augmentation du nombre d'enfants accompagnés nous permettrait d'absorber une partie de la liste d'attente, de mieux couvrir les besoins des jeunes déjà accompagnés, et de renforcer nos capacités d'actions en appui-ressource du territoire. Une démarche vers l'ARS sera donc conduite en ce sens dès le premier semestre 2025.

LISTE DES REDACTEURS

Cécile GAUTIER, adjointe de direction

Sonia FAVARD, éducatrice spécialisée

Justine PIERRON, orthophoniste

Louise LE HEN, orthophoniste

Marie RAVEL, psychomotricienne